

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 101

Séance tenue le 26 mars 2003, à 19 h 30
Salle Piekouagami
Hôtel Universel,
1000, boul. des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

FÉDÉRATION DE L'UPA DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... 2

M. Yvon Simard

M. Raymond Bouchard

SYNDICAT DE L'UPA BELLE-RIVIÈRE..... 18

M. André Fortin

M. Jean Lavoie

NUTRINOR..... 24

M. Sylvain Martel

M. Yves Girard

Mme Isabelle Gauthier

REPRISE DE LA SÉANCE

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN..... 42

Mme Diane Gilbert

Mme Hélène Lévesque

Mme Lise Bradette

COMITÉ DES CITOYENNES ET CITOYENS DE SAINT-HONORÉ-DE-CHICOUTIMI 46

M. Régis Vallée

SÉANCE DU 26 MARS 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Alors je m'appelle Louise Boucher, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique, et je suis accompagnée du commissaire Alfred Marquis.

15 Je vous rappelle que nos deux (2) collègues, André Beauchamp et Mario Dumais, sont actuellement à Grand-Mère, maintenant appelée Shawinigan. Et ils seront là également, comme nous, demain après-midi et demain soir.

20 Je vous rappelle également que la Commission va poursuivre ses travaux la semaine prochaine, en fait les trois (3) prochaines semaines. Nous serons, la semaine prochaine, à Saint-Charles-Borromée et Montréal; ensuite, l'autre semaine, nous irons à Drummondville, La Pocatière et nous amorcerons, vendredi, notre tournée de Sainte-Marie. Compte tenu des élections le 14 avril, on a dû rapprocher la séance que nous avions planifiée à Sainte-Marie le lundi.

25 Et nous terminerons la semaine suivante, la semaine du 14 avril, à Sainte-Marie. Ce sera la dernière séance publique de la Commission. Après quoi, nous nous retirerons pour rédiger notre rapport que nous devons remettre au ministre le 15 septembre prochain.

30 Alors au cours des séances ici à Alma, nous entendrons au total seize (16) participants qui ont manifesté auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin, leur intention de présenter un mémoire à la Commission.

35 Pour toute autre personne qui souhaiterait déposer un mémoire, c'est encore possible de le faire, nous ne pourrions par contre l'entendre ou partager avec vous sur le contenu de vos mémoires, mais vous pourrez le déposer, vous avez jusqu'au 15 mai prochain pour le faire.

40 À la suite, ce soir, nous avons cinq (5) présentations. À la suite de chacune de ces présentations, la Commission va échanger avec les participants afin de bien comprendre ce qui est soutenu dans le mémoire, de tester certaines hypothèses, certaines avenues avec les participants. Donc nous avons planifié une demi-heure au total par présentation, c'est-à-dire le temps qui est alloué pour la présentation et l'échange avec la Commission. Ça peut paraître court, mais il faut comprendre qu'il faut se donner une limite, sinon on pourrait passer six (6) mois avec vous, et il ne nous reste pas autant de temps pour rédiger notre rapport.

45 Ensuite, j'aimerais vous préciser qu'il est possible aux citoyens, à tout citoyen qui constate qu'un fait est erroné dans un mémoire qui est présenté à la Commission, il est possible

à ce citoyen de rectifier le fait. À cette fin, on a un registre du droit de rectification, et il faut donc préalablement s'inscrire à ce registre s'il est de votre intention de corriger un fait. Mais je vous précise bien qu'il s'agit là d'une rectification et non pas venir contre-argumenter sur l'opinion d'un citoyen, parce que ça, ce sera pas accepté par la présidente. C'est bien un droit de rectification qui est permis.

Et s'il advenait que le mémoire qui est ainsi corrigé ou l'information qui est ainsi corrigée méritait d'être corrigé à nouveau, il y a la possibilité cette fois-ci par écrit de rectifier à nouveau, mais vous le faites auprès du secrétariat de la Commission.

Alors je vous rappelle que tout ce qui est dit en audience publique est enregistré et ce soir, nous avons avec nous madame Denise Proulx qui est sténographe officielle. Les transcriptions seront disponibles dans nos centres de consultation ou dans le site Internet de la Commission dans la semaine qui suit les séances publiques.

Les mémoires qui sont présentés à la Commission sont rendus publics au moment où ils sont présentés à la Commission et ils seront déposés également dans les centres de consultation et dans le site Internet de la Commission.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
FÉDÉRATION DE L'UPA DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors sans plus tarder, je voudrais pas prendre plus de temps, et j'inviterais le premier organisme inscrit ce soir, il s'agit de la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Syndicat des producteurs de porcs du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et j'inviterais les représentants Yvon Simard et Raymond Bouchard.

Bonsoir monsieur Simard.

PAR M. YVON SIMARD:

Bonsoir madame Boucher, monsieur Marquis.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Et bonsoir monsieur Bouchard.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

PAR M. YVON SIMARD:

95 Madame Boucher, monsieur Marquis, merci de nous permettre de vous présenter notre mémoire.

Dans un premier temps, je vais vous faire un petit peu le portrait des deux (2) organisations et un petit peu aussi la présentation et l'introduction. Et ensuite, monsieur Bouchard va entrer dans le cœur du mémoire, et je vous reviendrai pour la conclusion à la fin du mémoire. Ça fait que vu que le temps est limité, je vais commencer immédiatement, dans la présentation des deux (2) organisations!

LECTURE DU MÉMOIRE.

105 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

Madame la Présidente, madame Boucher, monsieur Marquis, il me fait plaisir de venir au moins avoir la chance de parler et de démontrer que la production porcine au Lac-Saint-Jean, c'est une belle production, à la grandeur du Québec d'ailleurs, mais qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on était capable d'en faire encore, en conservant notre environnement et en respectant la population.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6.

115 Page 6, dernier paragraphe, deuxième ligne.

Et j'aimerais ajouter qu'en tant que producteur, et connaissant nos producteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ils les respectent très largement.

120 LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 6, fin.

125 Et je voudrais juste mettre une petite parenthèse! On voit depuis quelques années des citoyens qui vont se chercher des petits porcs puis ils les gardent chez eux comme animal d'accompagnement, je pense que vous avez dû en voir, madame la Présidente et monsieur Marquis, qui se promènent avec une laisse, c'est un très bel animal.

LECTURE DU MÉMOIRE.

130 Page 7, troisième paragraphe, fin.

135 Le meilleur fertilisant pour le sol demeure et demeurera toujours les engrais organiques, c'est la meilleure chose au monde.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 7, fin.

140 Et j'ajouterais, faire faire des profits à nos magasins, pour ne pas les nommer, qui s'appellent Métro, qui s'appellent Loblaws ou qui s'appellent Provigo, quand on voit, exemple, Métro, qui dans les quatre (4) dernières années, le conseil d'administration s'est versé des salaires de cent dix millions (110 M\$), il y a une petite erreur à quelque part.

145 Cet argent-là appartient à des producteurs agricoles qui se font "squeezés" jour après jour par ces grosses chaînes d'alimentation où le gouvernement a eu un manque, parce qu'à l'intérieur de ces établissements, c'est la Caisse de dépôt et de placement qui est là. C'est la Caisse de dépôt et de placement qui était dans Provigo et qui a été achetée par Loblaws. Je ferme cette parenthèse.

150

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, premier paragraphe, deuxième ligne.

155 Et d'ailleurs, ça fait plusieurs années qu'on le demande.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, deuxième paragraphe, troisième ligne.

160

Exemple la Ville de Saguenay a été déclarée en surplus de fumier, je sais pas où ce qu'ils l'ont pris, là, mais elle a été déclarée subitement comme ça, du jour au lendemain, en surplus de fumier.

165

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, deuxième paragraphe, sixième ligne.

170 Peut-être que municipales, on pourrait les étendre sur les gazons des maisons privées, ça en ferait moins en campagne, ça sentirait moins, et le cœur des villes pourrait sentir c'est quoi un peu la campagne, ils auraient pas besoin de venir se bâtir.

LECTURE DU MÉMOIRE.

175 Page 9, deuxième paragraphe, fin.

Les mathématiques, c'est une chose, l'agronomie c'en est une autre. Parce que dans les mathématiques, il poussera pas grand de plantes!

180

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, dernier paragraphe, troisième ligne.

Les abus de pouvoir sont à prévoir et ça, on est très inquiet.

185

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 9, fin.

190

Et peut-être que l'environnement fait plaisir à d'aucuns qui se cherchent du capital politique.

Donc, madame la Présidente, je vous remercie. Je sais pas si j'ai dépassé mon temps, mais ça me fait tellement plaisir, ça me fait tellement chaud au cœur que ça vient facilement.

195

PAR LA PRÉSIDENTE :

Il nous reste dix (10) minutes.

200

PAR M. YVON SIMARD:

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 10, sixième paragraphe, fin.

205

Ce sera peut-être des batailles politiques et de subsistance des producteurs qu'ils auront à revivre à tous les jours.

LECTURE DU MÉMOIRE.

210

Page 10, fin.

À qui ils devront léguer ces sols et ces cultures pour qu'ils puissent en vivre et en nourrir le monde dans le futur. Merci madame, merci monsieur.

215

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

220

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

C'est nous autres qui vous remercions.

PAR LA PRÉSIDENTE :

225

Mais on n'a pas fini, on a des questions pour vous.

230 D'abord je voudrais juste m'assurer d'une chose. Dans le tableau, vous nous fournissez des informations sur le nombre de porcs produits, je veux juste m'assurer que ce sont bien les données de 2002, parce qu'il y a un petit 1 qui apparaît à la suite du titre du tableau, puis on dit "Estimation générale à partir des fiches d'enregistrement 2000 des exploitations agricoles et de données de la Financière agricole du Québec".

235 En d'autres termes, ce que je veux savoir, quand on parle de quarante-cinq mille (45 000) porcs engraisés, est-ce que ça tient compte de la phase 1 du projet Nutrinor?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

240 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK, c'est ça que je voulais vérifier.

245 Alors maintenant ma première question, c'est en rapport avec le potentiel de production porcine de votre région. Est-ce que vous l'avez évalué, ce potentiel-là?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

250 Si je vous disais oui, je vous conteras une menterie. Mais je pense qu'avec les personnes en place au ministère de l'Agriculture et avec les personnes au ministère de l'Environnement pour ce qui est du Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est très facile, lorsqu'un producteur peut décider à un moment donné de se lancer dans la production porcine, d'évaluer, parce que ça lui prend des terres nécessaires pour étendre le fumier, c'est très facile à évaluer, puis ça peut pas prendre un temps énorme.

PAR LA PRÉSIDENTE :

260 Je vous pose cette question-là parce que – oui, allez-y monsieur Simard!

PAR M. YVON SIMARD:

265 Quand on regarde le portrait de la région, sur le nombre d'unités animales à l'hectare, et quand les agronomes nous disent un peu le potentiel qu'un sol peut avoir en frais de nombre d'unités animales, puis quand on regarde aussi le portrait provincial, on est en deçà de l'ensemble du territoire québécois.

270 Ça fait qu'on peut présumer qu'on a un bon potentiel pour nous permettre de se développer en production animale.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais votre objectif, est-ce que c'est de vous rendre à la moyenne provinciale qui est une unité animale à l'hectare?

275

PAR M. YVON SIMARD:

Bien, on vous dit qu'on veut pas répéter, dans notre mémoire, les erreurs du passé, mais qu'on veut que la production s'établisse dans les sols où ça le permet. Puis je pense qu'avec le nouveau REA qui traite les déjections ferme par ferme, je pense que déjà, ce point supplémentaire là va aider à ce que ces erreurs-là se répètent pas.

280

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK. Maintenant, je vais en venir à ma deuxième question, puis vous pourrez compléter.

285

Vous nous dites, on n'est pas d'accord avec un zonage agricole à l'intérieur de la zone agricole, un zonage de production j'entends, à l'intérieur de la zone agricole; par contre, vous dites, il faut planifier notre développement agricole.

290

Comment vous allez procéder, parce qu'on se rend compte, là, on a pu observer au cours des mois qu'on travaille ensemble qu'il y a pas vraiment de planification qui s'est faite. Le développement s'est fait au fil des ans, des producteurs indépendants, autonomes ou coopératifs avaient des projets, ont implanté leur projet dans les régions, mais il n'y a pas vraiment, ces projets-là ont été acceptés sur la base, bon, du respect de règlement qui était en place, mais personne avait une vision d'ensemble de ce que ça devrait être, le développement.

295

Là, on est dans le développement porcin, personne avait cette vision-là, puis encore là, vous acceptez pas la fait qu'on fasse du zonage de production dans la zone agricole, puis en même temps, il y a comme pas de perspective du développement que vous voulez y faire.

300

Ce qui fait en sorte que des citoyens peuvent être inquiets de la situation, parce qu'ils se disent, ils s'en vont où, ces producteurs-là avec leur projet!

305

Alors j'aimerais un petit peu vous entendre là-dessus.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Je pense que si on parle de zonage de production dans une zone agricole, moi, je peux vous dire ce que j'en pense. C'est que vous venez délimiter des terrains ou des secteurs où tu peux implanter soit une porcherie, soit une vacherie, n'importe quoi, mais parlons seulement du porc, parce que c'est le porc qui est le bouc émissaire, là, donc tu viens donner à quelqu'un un cadeau où il peut le monnayer à un moment donné.

310

315 Et je pense qu'avec les lois actuellement du ministère de l'Environnement et qu'on avait,
je vous dis pas, je parle pas des autres régions, je parle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, je sais
que dans d'autres régions, il s'est fait des choses, il y a eu des certificats d'épandage de fumier
sur des terres en Abitibi, en tout cas, pour des producteurs, en tout cas, c'était loin de
transport, mais je pense qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, avec le ministère de l'Environnement,
320 et ce qui s'en vient avec les terres, il faudrait que les terres soient disponibles pour épandre le
fumier, et le contrôle de ces terres-là soit par le ministère de l'Environnement, par le MAPAQ et
par le producteur lui-même, je pense qu'on ne peut pas arriver puis implanter cinq-six (5-6)
porcheries, exemple, à Laterrière, je prends ça comme exemple, s'il reste deux (2) terres où
étendre du fumier.

325 Il va falloir, parce que je prends Laterrière, parce que c'est ma municipalité, il va falloir
être plus responsable de l'environnement. Et d'ailleurs à la Fédération puis dans l'ensemble
des producteurs de porc, on est plus responsable que ça actuellement.

330 Lorsque - et je l'ai déjà dit, mais je le répète - lorsqu'un producteur actuellement de
porcs fait des choses pas correctes avec l'environnement, son voisin qui peut être producteur
de porcs, ou son chum, va aller le voir, puis va lui dire : mon chum, tu es pas correct, là, c'est
nous autres que tu pénalises, puis c'est toi qui nous fais de la m... qu'on dit!

335 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Mais il y a rien qui empêche, monsieur Bouchard, que quelqu'un s'installe à Laterrière
alors qu'il y a deux (2) places, comme vous dites, mais il peut trouver une petite place puis aller
épandre son lisier sur des terres, parce qu'il a une entente d'épandage avec une municipalité
340 voisine, un propriétaire dans une municipalité voisine, il y a rien qui empêche ça non plus?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Non. S'il a les terres, actuellement, non.

345

PAR M. YVON SIMARD:

La zone agricole a été délimitée, puis c'est une zone agricole avec du potentiel pour
faire de l'agriculture. Et je me dis, si on a zoné ces terres-là parce qu'elles ont un potentiel, puis
350 si en plus il faut rezoner pour dire qu'est-ce qui est permis et qu'est-ce qui l'est pas, c'est
comme aberrant. C'est comme on va dire dans une ville que vous pouvez pas construire de
maison!

Actuellement, dans une ville il y a de la réglementation pour dire, bon, on établit des
355 maisons à telle et telle distance, je pense qu'actuellement, le ministère de l'Environnement, ces
règles-là sont établies. Mais de dire dans une municipalité, dans un territoire, si on correspond
aux critères d'éloignement ou d'unités animales, puis d'autres critères, bien, pourquoi dans la
zone agricole, on peut pas faire d'agriculture?

360 Je pense qu'on n'est pas à sélectionner les activités qui sont acceptables.

PAR LA PRÉSIDENTE :

365 Monsieur Simard, ce que je comprends, c'est qu'il s'en fera pas de planification, vous allez implanter des projets tant et aussi longtemps qu'il y aura une capacité d'accueil pour les fertilisants organiques?

PAR M. YVON SIMARD:

370 Non, c'est pas ça que je dis.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je veux bien comprendre.

375

PAR M. YVON SIMARD:

380 Si je regarde le schéma d'aménagement actuellement que les villes font, les municipalités, si c'est bien balisé, dans certains cas on a travaillé, j'ai travaillé déjà avec celui-là de la MRC-du-Fjord, bon bien, la zone agricole était déterminée et aussi, je veux dire, comment je vous dirais bien ça, chaque zone, on pouvait déterminer un facteur de la zone agricole très active, peut-être avec un risque de dévalorisation, moins productive, et aussi dans un périmètre urbain plus proche, bien, ça peut se délimiter.

385 Mais de dire, bon bien, on peut pas faire de lapin là, on peut pas faire de lait, là, je pense qu'il faut travailler différemment. Il faut travailler pour de la cohabitation acceptable, dire, bon, planifier, pas que ce soit une décision politique donnée à toutes les fois qu'un projet vient sur la table. Il faut que ce soit fait à l'avance dans un moment non émotif et avec des gens, des urbanistes, avec des agronomes, et des producteurs surtout, pour faire de la planification.

390

À ce moment-là, quand ça se fait pas dans l'émotion, avec des critères agronomiques et des critères de cohabitation, je pense que c'est réalisable. Mais qu'on me dise qu'on fait un "spot zoning" avec à peu près le même genre de décision que le ministre de l'Environnement a pris pour déclarer les ZAL, bien, c'est pas de la planification non plus, ça.

395

PAR LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

400

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Merci madame la Présidente. Je sais bien que vous voulez plutôt que l'on parle agronomique et non pas mathématique, mais j'ai quand même quelques chiffres que j'aimerais que l'on vérifie pour que je les comprenne bien comme il faut.

405

En fait, au tout début, vous mentionnez mille quatre-vingt-cinq (1085) entreprises en 2003 et en 2002, mille cent cinquante (1150).

410

Est-ce que c'est vraiment le cas ou si c'est relié à une source différente d'information? Parce que d'un côté, on va chercher les informations au MAPAQ et de l'autre côté, ce sont vos informations de l'UPA qui nous disent qu'il y avait mille quatre-vingt-cinq (1085) entreprises en 2003.

415

Parce que si c'est le cas, c'est quand même soixante-cinq (65) entreprises qui auraient disparu en l'espace d'un an.

PAR M. YVON SIMARD:

420

Gilles qui a travaillé sur le mémoire, exactement les chiffres, veux-tu m'expliquer?

PAR LA PRÉSIDENTE :

Il faudrait que monsieur s'approche au micro!

425

PAR M. YVON SIMARD:

C'est lui qui a travaillé sur les chiffres, je veux pas dire d'erreur!

PAR M. GILLES LAJOIE:

430

Oui, selon la liste qu'on a sur la liste de l'UPA, les producteurs agricoles, il arrive toutefois que nos données ne sont pas, comment je dirais, concordantes, par rapport que les chiffres rentrent pas dans les mêmes dates, à partir de l'année.

435

Mais il y a quand même une diminution du nombre d'entreprises agricoles qui sont soit achetées en agrandissement, les terres sont encore là, mais il y a moins de propriétaires, moins d'entreprises qui en sont propriétaires.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

440

Lorsque vous nous parlez de la production laitière, vous dites que la production laitière est stable malgré une baisse de près de cent cinquante (150) fermes laitières et deux mille sept cents (2700) vaches laitières.

445

Alors ce que j'aimerais savoir, les quotas, à ce moment-là, sont vendus interrégionalement, ne s'en vont pas à l'extérieur de la région?

PAR M. YVON SIMARD:

450 Les quotas de lait sont transigés sur la banque provinciale, mais si on fait le plus ou
moins des transactions, actuellement, dépendant des périodes, on est stable ou on baisse un
petit peu, mais sur le nombre d'années actuellement, on se maintient, sur un nombre de deux
455 (2) ans de moyenne, on se maintient.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Parce que c'est une information qui a quand même pas mal d'importance en ce qui me
concerne, c'est que ça nous donne une idée quand même de ce qui se passe avec cette
production-là, parce qu'on entend beaucoup de choses, disant que certaines productions
460 prennent de la place de d'autres productions. Alors c'est un peu la raison pourquoi je pose la
question.

PAR M. YVON SIMARD:

465 Bien, le nombre de vaches diminue et la moyenne par vache augmente. Les entreprises
qui font du lait se spécialisent, donc ça fait de l'espace pour d'autres productions quand même.

Je veux dire, le volume de superficie pour faire du lait diminue, parce que les
producteurs de lait sont de plus en plus efficaces. Je sais pas si ça répond à votre question.

470

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Oui. Et la région garde sa quote-part...

475 **PAR M. YVON SIMARD:**

Oui, garde sa quote-part de production.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

480

Si on regarde ça, deux mille sept cents (2700) vaches de moins qui font du fumier!

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

485 Je sais pas si elles ont pas grossi un peu, les vaches, depuis quelques années! On
n'entrera pas dans ça.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

490

Non, elles ont pas grossi, elles sont juste plus efficaces!

PAR LA PRÉSIDENTE :

Faisons attention avec les mathématiques!

495

PAR M. YVON SIMARD:

Je serais tenté de dire qu'elles ont grossi. Je suis propriétaire de vaches.

500

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Elles font tu plus de fumier?

505

PAR M. YVON SIMARD:

Ça, ça reste à prouver mathématiquement.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

510

J'aurais une autre question qui est un peu dans un autre ordre d'idée, mais qui se rapproche beaucoup du questionnement de la présidente.

515

Vous dites en commençant, à peu près, la présence de règlements abusifs adoptés avant l'application de la Loi 184, pourriez-vous m'expliquer les règlements abusifs auxquels vous faites référence et qu'est-ce qui était abusif là-dedans?

PAR LA PRÉSIDENTE :

520

C'est en page 6, le deuxième paragraphe, dernière ligne.

PAR M. GILLES LAJOIE:

525

Quand le projet de Nutrinor a été mis en place, il y avait des municipalités où des producteurs qui finissaient le porc étaient ciblés; juste avec la peur de l'avènement de la production, il y a des règlements qui ont été soulevés, qui ont été adoptés en cours de route, puis qui faisaient que le permis ne pouvait pas être émis par rapport aux règlements qui avaient été mis en place alors qu'il y avait pas encore de productions d'installées.

PAR LA PRÉSIDENTE :

530

Vous parlez de règlements municipaux, là?

PAR M. GILLES LAJOIE:

535

Oui, des règlements municipaux.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

C'est ça qui était pas clair ici, OK.

540

En restant dans la même page, à un moment donné vous parlez, en fait, je vais même utiliser les mots que vous avez utilisés :

545

"Même les municipalités régionales de comté et les municipalités ont maintenant droit de regard sur l'établissement de ces productions, notamment au chapitre des distances séparatrices."

Ont-elles véritablement droit de regard sur autre chose que les distances séparatrices?

550

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Oui, on a la preuve actuellement, prenons l'exemple de Saint-Honoré!

Prenons l'exemple de Saint-Honoré où il y a aucune porcherie et on a refusé le permis.

555

PAR M. YVON SIMARD:

560

Et aussi actuellement avec la modification au ministère de l'Environnement, on a donné une tournée d'informations aux producteurs, cet automne, bon bien, ils disaient aux producteurs, avec le nouveau REA, vous venez nous présenter votre demande, c'était plus un certificat, je me souviens plus du terme exact, c'était un avis de projet, et c'est beaucoup plus facile.

565

Mais l'impression que j'ai, puis je pense que je me trompe pas, c'est que les producteurs n'ont plus à se mettre à genoux, de fait, devant le ministère de l'Environnement, sauf qu'il faut que les municipalités ont le droit et réglementent dans leur règlement d'urbanisme des distances, puis dans le règlement de construction aussi, l'épaisseur des murs, comment doivent être les murs, où sont les ventilations, où sont ci, où sont ça, ils ont le pouvoir de réglementer.

570

Et le producteur aura à se débattre si le règlement de la municipalité n'a pas été changé. Puis la façon de faire de la production, peu importe que ce soit du porc ou du lait, si l'évolution, ou quand on regarde dans notre mémoire, de s'ajuster aussi avec les nouvelles informations scientifiques, bien, si ça a changé, puis le producteur veut être avant-gardiste, puis le règlement municipal est pas changé, il devra se débattre pour faire changer le règlement.

575

Puis changer un règlement dans une municipalité, c'est pas tout à fait facile. Il faut aller devant la municipalité, ça demande un changement de règlement, consultation publique, et tout le tralala qui s'ensuit. C'est des délais entre trois (3) à cinq (5) mois, si ma mémoire est bonne, ça fait que c'est pas facile.

580

Puis aussi, les citoyens de la zone concernée doivent être consultés, puis pour ça, bien, ce sera peut-être rien que pour une épaisseur de mur et de la façon d'installer du béton sur le plancher.

585 Ça fait que c'est un petit peu ça que je crains dans la réglementation qui s'en vient.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

590 Je pourrais peut-être, vous savez, j'ai rien contre une municipalité, j'ai rien contre un inspecteur en bâtiment, j'ai rien contre ça, ce sont des gens qui font leur job. Sauf qu'on peut pas être bon dans tous les domaines, ils sont peut-être bons en construction domiciliaire, en construction de commerces dans une ville, ils s'en vont sur le Code du bâtiment.

595 Mais en agriculture, un inspecteur en bâtiment n'est pas agronome, il est pas technicien, il n'a pas ce qui manque en agriculture pour le savoir. Il sait pas, un fan de seize pouces (16 po) puis un fan de douze pouces (12 po), c'est pas tout à fait pareil, puis un fan de vingt (20 po) c'est pas pareil. M'a vous donner juste un exemple! Il y a une municipalité à un moment donné qui voulait qu'une porcherie ait une cheminée pour que l'air sorte par en haut au lieu qu'on l'envoie à terre! Quand tu réfléchis un petit peu, le vent, c'est quoi qu'il fait si tu l'envoies par
600 en haut, il va l'envoyer directement sur le voisin, où ça va sentir encore bien plus!

Donc c'est toutes ces choses-là à un moment donné qui font, donnons donc à César ce qui appartient à César, je pense qu'en agriculture, il y a rien comme un agriculteur avec tous les conseils, que ce soit d'un agronome, que ce soit d'un technicien, que ce soit d'un meunier qui
605 font des expertises puis comprennent toutes les expériences qu'on fait puis les recherches, il y a rien comme être bien servi que par soi-même, je pense.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

610 Bon, une autre courte question, parce que le temps passe très vite!

En réalité, vous semblez accorder beaucoup d'importance au REA et entre autres à la réglementation ferme par ferme. Et ceci est basé quasi exclusivement sur le phosphore. Je regarde votre paragraphe sur la cohabitation avec les citoyens, et vous parlez beaucoup
615 d'information, de désinformation.

Selon vous, est-ce qu'on arrive vraiment à pouvoir s'entendre avec les citoyens en misant à peu près que sur le phosphore ferme par ferme?

620 **PAR M. YVON SIMARD:**

Bien, c'est pas juste en misant sur le phosphore ferme par ferme. Ferme par ferme, le phosphore, pour nous une région qui est pauvre en phosphore en grande partie, ça permet de se développer.

625 Mais pour ce qui est de la cohabitation, bien, ce sera les pratiques agricoles qui changent, les façons de faire que le secteur qui nous informe, soit les conseillers ou l'argent que peut-être le gouvernement va investir aussi pour la recherche vont aider dans une meilleure cohabitation avec les citoyens.

630

Mais le phosphore, ça va permettre à nos entreprises de vraiment, ce sera leur portrait à eux autres, puis je pense que ça va être plus facile de vivre avec ça.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

635

La raison de ma question, c'est : peut-il y avoir des zones sensibles, des zones qui, disons régionalement, pourraient avoir besoin d'une réglementation différente?

PAR M. YVON SIMARD:

640

Actuellement, dans la région, je peux pas vous dire, je penserais pas que pour notre secteur, je vois pas, là.

645

Je pense qu'actuellement, pour avoir le portrait un petit peu puis le son de cloche des producteurs de la région, actuellement le REA, ferme par ferme, est plus facile à vivre que de déclarer une municipalité en surplus, qui pénalise certains producteurs par rapport à d'autres, puis qui est pas représentatif de leur entreprise.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

650

Pour vous donner juste un petit exemple! Il est apparu, parce que j'ai été à Montréal hier pour la Fédération, j'ai pas l'article où ça s'est dit, mais les rivières du nord où il y a aucune production animale, où il y a aucune bâtisse alentour des rivières, sont plus hautes en phosphore que les rivières qui sont à côté de l'agriculture. Posons-nous des questions!

655

PAR LA PRÉSIDENTE :

660

Dans d'autres régions qu'on a faites, la Fédération de l'UPA et le Syndicat des producteurs de porcs avaient une approche modulée par rapport au développement de la production porcine. Je pense à la Gaspésie où on préconise là-bas davantage une production sur litière, puis même peut-être développer un créneau de production biologique. Vous lirez les mémoires, tout le monde était unanime là-dessus.

665

Et dans d'autres régions aussi. Moi, j'ai pas fait l'Abitibi, mais mon collègue l'a fait, là aussi il y a certaines avenues.

Ici, pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, quel que soit le modèle de production, vous êtes partant?

670

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Si on parle d'élevage sur litière, actuellement il y a plus de ripe disponible sur le marché. Ils font des panneaux avec, des panneaux gaufrés. Il y aurait peut-être une possibilité qu'on prenne la ripe des panneaux gaufrés et que nous, en tant que producteurs, on prenne la ripe

675 usagée dans nos porcheries, puis on la donne pour faire ces panneaux gaufrés, je sais pas si
on va être capable de les vendre par exemple! Pas sûr.

Mais actuellement, puis même le prix de la ripe est augmenté énormément, parce qu'il y
en a plus, il y en a pas sur le marché.

680

Et l'élevage sur litière, n'oublions pas que tu as d'autres problèmes qui sont pas mal
plus inquiétants qu'actuellement, l'élevage, comme il se fait, sur lisier liquide.

Prenons juste l'exemple de la salmonelle, juste celui-là.

685

PAR M. YVON SIMARD:

Il y a dans la région, le projet Nutrinor s'est implanté, et même avec un tollé de
protestations lors de son implantation, cet été, les lisiers sont épandus, puis après vérification
690 aux villes et à la MRC, il y a eu aucune plainte qui s'est faite. Ça fait que je pense que c'est fait
correctement, et je pense que les producteurs en sont capables. Même sur lisier, on peut
réussir que ce soit une cohabitation.

690

Il y a aussi le lisier, là, pour des producteurs qui font des céréales, puis dans la région
695 on n'est pas année sur année, on fait aussi du lait, je pense que le lisier est un apport
assimilable rapidement pour la plante, et on peut gérer adéquatement autant avec les fermes
laitières, dans bien des cas, sur solide, et le lisier de porc sur liquide, en tout cas je gère ces
éléments-là sur ma ferme, puis je pense que ça aide grandement à ma productivité.

695

700 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

Je veux juste ajouter...

PAR LA PRÉSIDENTE :

705

Oui, on termine là-dessus, parce qu'on a dépassé notre temps!

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Je veux juste rajouter, au point de vue, vous parliez si on était ouvert à d'autres façons
710 d'élever du porc. Moi le premier, puis je pense pas qu'il y ait un producteur de porcs au
Québec qui ne soit pas ouvert à d'autres façon d'élever du porc, mais je pense qu'il faut se fier
à ce qui se fait actuellement puis aux expériences qui sont faites, il faut se fier à quelque part, et
la manière où c'est fait actuellement sur lisier liquide, c'est elle qui est la meilleure et c'est elle
715 qui est la plus rentable avec les prix qu'on connaît.

710

715

Si on arrive avec des coûts de dix (10 \$) puis quinze piastres (15 \$) de plus du porc, je
sais pas, je sais pas quoi faire. Ça peut être limité directement à fermer, c'est aussi simplement
que ça. Puis c'est bien beau de dire, tu vas installer une usine au côté de ta porcherie, un

720 producteur qui a deux cents (200) ou deux cent cinquante (250) truies ou trois cents (300) truies plus son engraissement, il sera jamais capable de s'installer une usine où il va séparer le liquide du solide au coût où c'est actuellement, à deux cent cinquante-trois cent mille (250 000-300 000) unités.

725 Et aussi, ce qui va ressortir de là, les granules, il faut que tu les accumules, il faut que tu les fasses passer à quelque part, il faut que tu les vendes à quelque part.

PAR LA PRÉSIDENTE :

730 C'est bien. Oui, on termine vraiment là-dessus, parce que j'ai une dernière question pour vous, mais je veux une réponse brève!

PAR M. YVON SIMARD:

735 Je vous ai dit au début que la Fédération régionale avait comme mandat de voir à ses membres autant au point de vue économique, social et de leur qualité de vie. Si vous me dites demain matin, la production de porcs répond, peu importe la façon qu'elle se fera, si elle répond à ces critères-là pour des producteurs qu'on représente, on n'aura pas de problème, on va aller dans ce sens-là.

740

PAR LA PRÉSIDENTE :

745 OK. Et ma dernière question – et vraiment on passe au participant suivant après – on a lu dans un mémoire qu'il y avait un fonds de défense des agriculteurs, est-ce que c'est un fonds que vous gérez?

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Un fonds professionnel, oui.

750

PAR LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce que c'est exactement?

755 **PAR M. RAYMOND BOUCHARD:**

C'est un fonds qui est administré par l'UPA, un fonds de défense professionnelle où il y a des sommes d'argent qui sont accumulées là au cas où tu as des producteurs qui peuvent être, qu'il y ait des poursuites contre eux, ou un ensemble de producteurs ou une production.

760

PAR LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

765 **PAR M. YVON SIMARD:**

C'est un fonds qui sert pour déterminer les jurisprudences. Dans un cas bien précis où c'est la première façon peut-être qu'un producteur est poursuivi, où on attaque ses droits, bon bien, pour servir de jurisprudence, le fonds de défense professionnelle va s'impliquer dans la
770 défense du producteur ou du groupe de producteurs.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Habituellement, l'adhésion à ce programme-là versus l'UPA est assez difficile, ils
775 défendent pas tout le monde.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Alors sur ce, messieurs, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation
780 publique.

PAR M. RAYMOND BOUCHARD:

Merci madame, ça nous a fait plaisir.
785

PAR M. YVON SIMARD:

Merci madame.

790

SYNDICAT DE L'UPA BELLE-RIVIÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE :

795

La Commission a débordé son temps à elle, mais je pense que c'était intéressant qu'on aille un peu plus loin!

Alors maintenant, j'inviterais le Syndicat de l'UPA Belle-Rivière et messieurs André Fortin
800 et Jean Lavoie.

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

Bonsoir madame Boucher.
805

PAR LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir monsieur Fortin.

810 **PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

André Fortin, oui, producteur de porcs à Métabetchouan et producteur de céréales aussi.

815 **PAR M. JEAN LAVOIE :**

Bonsoir. Je suis producteur laitier dans le Syndicat Belle-Rivière, je suis administrateur du Syndicat de base.

820 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Alors bonsoir messieurs, on vous écoute.

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

825

On vous a pas envoyé notre mémoire, on vous en a remis une copie ce soir de notre mémoire.

LECTURE DU MÉMOIRE.

830

Page 1, milieu.

Et le maintien des services financiers, caisses populaires et banques. On pourrait vous en nommer encore plusieurs autres, mais c'est un petit résumé.

835

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 2, no 4.2.

840

Dans notre syndicat, on a un Comité bonne entente qui existe depuis maintenant cinq (5) ans.

LECTURE DU MÉMOIRE.

845

Page 1, no. 4.2, premier paragraphe fin.

Parce que le lendemain, il faut qu'on rencontre notre monde aussi dans le chemin, nous autres là. C'est beau faire un règlement, mais le lendemain, il faut que je vive avec mes voisins.

850

LECTURE DU MÉMOIRE.

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

855

Merci monsieur Fortin. Je retiens beaucoup de la lecture de ce mémoire que j'ai entendu pour la première fois au moment où vous nous le présentiez, qu'il y a un problème d'acceptabilité sociale, vous parlez même d'incompréhension des citoyens à l'égard du travail que vous faites.

860

Vous avez un Comité bonne entente, comment ça fonctionne?

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

865

Notre comité existe, comme je vous ai dit tantôt, depuis cinq (5) ans. C'est un comité que j'avais entendu parler, on avait entendu parler que dans une MRC au niveau du Québec, il y avait un Syndicat de base qui avait ce genre de comité comme ça. Ça fait qu'on en avait parlé à notre Syndicat, voir s'il y avait moyen d'établir un comité.

870

On avait fait une approche avec nos conseils municipaux, nos maires, les quatre (4) maires des secteurs, dans ce temps-là ils étaient quatre (4) maires, on les a approchés, puis ils ont été assez ouverts. Ils nous ont écoutés, mais on n'était pas dans une vague comme il se passe actuellement, c'était juste un petit peu avant.

875

Et ils ont accepté de travailler avec nous en formant un comité comme ça. Notre comité était seulement un comité fait verbalement, il y avait rien d'écrit. Mais depuis deux (2) mois actuellement, il y a un processus qui est en train de s'installer, vu qu'on a travaillé avec pendant quatre-cinq (4-5) ans, on n'a pas demandé, nous autres, d'avoir de règlement, mais là, depuis quatre-cinq (4-5) mois, ça va être inscrit dans les minutes, puis notre comité va pouvoir être

880

comme en force légale.

Parce que les gens qui ont créé ça, bien, c'est des gens politiques, ils sont juste de passage, mais on veut que ce comité-là reste en place. Ça fait qu'il va continuer à travailler.

885

On a eu quelques cas à résoudre, on a eu deux (2) cas à résoudre, un en particulier.

Ce qui a été surprenant, on dira pas les noms, mais ce qui a été surprenant dans ce cas-là, c'est que c'est un problème majeur. Saint-Gédéon, c'est une place touristique, puis il y a eu un épandage qui s'est fait juste avant une période majeure pour la municipalité, puis ça a créé un impact social. C'était choquant, c'est sûr que c'était choquant.

890

On a rencontré - la municipalité nous a demandé tout de suite après que ça l'a arrivé, le comité venait d'être formé, ça faisait à peu près un mois et demi-deux mois (1 ½-2), ils ont demandé à nous rencontrer. Ça fait qu'on a rencontré le producteur avec le conseil municipal, des intervenants de l'UPA étaient là, il y avait le président avec deux (2) ou trois (3) administrateurs, et on s'est assis ensemble et on a essayé de régler la solution sans se chicaner.

895

900 Ça fait que là, ce qui était surprenant, c'est que la municipalité était prête à faire un grand bout, le producteur a dit, moi, j'en mettrai plus, c'est tout. Mais c'est pas ça que la municipalité voulait, seulement dans une période nous demandait de dire, bien écoutez, pendant cette période-là, on peut tu s'arranger pour pas que tu en mettes dans cette période-là! On fera pas une montagne avec ça, mais juste cette période-là. Puis en plus, c'était une terre louée en plus, c'était même pas une terre qui lui appartenait.

905 Ça fait que c'est comme ça que ça s'est réglé. Le producteur, lui, il était prêt, ah j'en mettrai plus, je vais régler ça, mais c'est pas ça que la municipalité demandait.

910 C'est pour ça que c'est bien important de bien s'entendre quand il se passe des choses comme ça, au lieu de partir puis dire n'importe quoi.

Eux autres, ensuite, la municipalité a pu répondre aux citoyens, puis on n'a plus jamais entendu parler de cette chose-là.

915 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Ça, votre Comité bonne entente, il y a pas de citoyen?

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

920 Le Comité bonne entente, c'est le Syndicat de base avec la municipalité. Bien, la municipalité, eux autres, c'est des conseillers.

PAR LA PRÉSIDENTE :

925 La municipalité est le porte-parole du citoyen?

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

930 Exactement. Eux autres après ça, au niveau des municipalités, ils ont des élus, ils peuvent travailler. C'est comme ça qu'on fonctionne.

PAR LA PRÉSIDENTE :

935 Avez-vous eu des projets d'implantation à gérer sur votre territoire?

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

940 On n'a pas eu de projets d'implantation porcine à gérer depuis ce temps-là, sauf qu'on a eu un agrandissement qui est arrivé sur le plancher. Mais nous autres, la MRC, ici, avec la filière porcine qui s'est passée, avait un PIIA, un genre de règlement qu'ils l'ont cadré dans le PIIA, c'est peut-être pas nécessairement le bon nom, mais en tout cas, ils l'ont cadré là-dedans,

puis le CCI en a pris possession, puis le dossier de cet agrandissement-là a été géré par le PIIA.

945

Le producteur a été satisfait, on n'a pas eu de commentaire, puis on n'a pas eu à s'ingérer.

950

Ce qui a amené, c'est que ce Comité bonne entente là, il y a bien des petits cas actuellement qui se règlent sans qu'il y ait de rencontre, parce qu'on parle de sensibilisation. Ça fait qu'aussitôt qu'il se passe quelque chose, le président est averti, le vice-président ou il y a quelqu'un du C.A. qui est averti, puis on fait des démarches tranquillement. On rencontre le producteur, on en parle avant que ça aille trop loin, puis on réussit à s'arranger comme ça des deux (2) côtés.

955

Puis ce qui est important, je pense qu'il faut que la municipalité soit capable de répondre à ses citoyens, puis il faut qu'on soit proche d'eux autres, il faut qu'on se tienne prêt.

PAR LA PRÉSIDENTE :

960

Mais même par rapport à la municipalité, parce qu'on lit des mémoires, puis on a beaucoup d'informations, est-ce qu'ils sont informés? Je comprends que le producteur doit aller chercher un permis à la municipalité, mais j'ai vu dans le projet Nutrinor que dans le fond, la municipalité de Saint-Honoré était un peu mise devant un fait avant de pouvoir, je veux dire elle a appris quasiment en même temps que les citoyens que le projet s'en venait.

965

Est-ce qu'il y a une démarche qui est faite justement des producteurs auprès des élus municipaux, dans le fond, pour les informer qu'un projet s'en vient ou pour les sensibiliser au fait qu'il y a un projet qui va s'implanter ou un agrandissement qui va se faire?

970

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

Moi, je peux pas parler pour les autres municipalités, parce qu'on représente le Syndicat dans nos quatre (4) municipalités.

975

Je peux vous dire qu'on se tient proche de ces gens-là. On discute avec eux autres, on les invite, on se tient proche, on parle avec eux autres. Quand il y a un projet, on n'a pas peur de leur dire, bien là, il y a un projet ou il y a des choses qui vont se passer. On n'attend pas à la dernière minute pour leur en parler, on essaie de les préparer d'avance un peu pour qu'eux autres, il faut qu'eux autres aient des réponses aussi. Il faut les comprendre aussi.

980

Puis nous autres, bien, on veut bien s'implanter, on a un milieu agricole, puis c'est quand même très important. S'il y a plus d'agriculture chez nous, oubliez le tourisme, ça viendra plus se promener dans les rangs, là. Oubliez la piste cyclable, parce que la piste cyclable passe dans les rangs, puis elle passe sur les terres agricoles. Mais qu'il y ait plus rien que des arbres, là, ça fait qu'il faut qu'il y ait une approche, il faut que les deux (2) côtés soient ouverts, même très ouverts. Parce que dans ça, un règlement, ça règle pas tout, là.

985

990 Je l'ai dit tantôt, un règlement, c'est général, mais après ça, moi, il faut que je vive avec mon voisin, il faut que je rencontre mon maire, il faut que j'aïlle le rencontrer, il faut que j'aïlle à ma banque, il faut que j'aïlle à ma caisse, mes enfants aussi vont à l'école. Ça fait qu'il faut penser, il faut essayer de gérer tout ça.

995 En tout cas, nous autres, c'était notre approche à nous autres personnellement qu'on a faite, puis à venir à date, je peux pas vous dire...

PAR LA PRÉSIDENTE :

1000 Vous constatez que ça donne de bons résultats?

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

Bien pour nous autres, pour chez nous, pour notre secteur, on a eu des bons résultats.

1005 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1010 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

C'est sûr que c'est une petite question qui touche aussi le Comité bonne entente ou votre façon de faire à votre Syndicat de base!

1015 J'aimerais savoir, avez-vous eu à intervenir sur d'autres questions environnementales que les odeurs ou si c'est toujours les odeurs qui vous préoccupent?

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

1020 Il est arrivé d'autres circonstances, des choses qui étaient arrivées, comme des camions qui passaient dans des municipalités à des moments qu'ils devraient pas passer là. Ça fait que c'est ça, on est intervenu dans des dossiers comme ça.

1025 Là actuellement, il y a d'autres dossiers actuellement, on est en discussion avec d'autres dossiers actuellement qui, au niveau des arrosoirs, il faut éviter les villages. On essaie de mettre en place des processus avec eux, comment on pourrait, on commence à parler de ça tranquillement. C'est des choses qui s'en viennent.

1030 Mais c'est comme je vous dis, les relations sont bonnes entre les personnes, ça fait qu'à ce moment-là, il y a des choses qui se règlent. Nous, on se prépare en cours de route.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Jusqu'à présent, vous êtes toujours parvenus à un consensus?

1035 **PAR M. ANDRÉ FORTIN:**

Jusqu'à présent, on est toujours parvenu à un consensus, en tout cas, on a toujours réussi à s'entendre.

1040 Depuis cinq (5) ans qu'on a implanté ça, on a toujours réussi à s'entendre. C'est sûr qu'on a eu une grande ouverture des dirigeants municipaux, là. Ça, je peux pas dire qu'ils ont pas été ouverts, on a eu une très bonne ouverture.

1045 Puis nous autres, le Syndicat était très ouvert aussi, parce que c'est pas évident toujours de s'asseoir puis discuter ensemble, d'en venir à ça, là, c'est un cheminement aussi. C'est le cheminement pour toutes les personnes.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1050 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1055 On vous remercie, monsieur Fortin, et monsieur Lavoie, d'avoir participé à cette consultation publique.

PAR M. ANDRÉ FORTIN:

1060 C'est nous qui vous remercions.

NUTRINOR

1065 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant Nutrinor, coopérative agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1070 Alors nous avons avec nous monsieur Sylvain Martel, bonsoir monsieur, et monsieur Yves Girard, bonsoir. Et madame Isabelle Gauthier.

Alors madame et messieurs, bonsoir, nous vous écoutons.

1075 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

1080 Bonsoir madame la Présidente, monsieur Marquis. Ça nous fait plaisir de vous présenter notre vision, la vision coopérative du développement de la production porcine dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On va, dans un premier temps, monsieur Girard va vous présenter un peu le portrait de Nutrinor, son implication en production porcine depuis les deux (2) dernières années.

1085 Je vais vous entretenir sur la vision coopérative qu'on a développée avec une consultation au niveau des administrateurs des deux (2) autres coopératives sur le territoire de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, Grains d'or et les Deux-Rives.

1090 Ça fait qu'on a fait quand même une consultation pour essayer de développer une meilleure vision de développement de l'industrie porcine, une vision coopérative de la production.

Ça fait que là-dessus, je laisse la parole à monsieur Girard.

PAR M. YVES GIRARD:

1095 Alors ça me fait plaisir de venir vous entretenir du mémoire, on l'a intitulé "Partenaire pour une agriculture d'avenir".

1100 Premièrement, je vais faire un peu d'histoire pour Nutrinor. Nutrinor, c'est la fusion de deux (2) coopératives du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a été effectuée en octobre 89. Nutrinor est impliquée dans les produits laitiers, c'est-à-dire qu'on transforme du lait dans deux (2) usines, une à Buckingham, une à Alma.

1105 On est impliqué dans les produits pétroliers, dans le propane, camions et garages, approvisionnement à la ferme, quincaillerie et pâtisseries et charcuteries. Donc principalement dans la transformation.

En 1999, Nutrinor a fêté ses cinquante (50) ans d'existence.

1110 Aujourd'hui, Nutrinor a un chiffre d'affaires de deux cent soixante-quatre millions de dollars (264 M\$), quatre cent vingt-sept (427) employés, mille trois cent quatre-vingt-quatre (1384) membres.

1115 Lors de sa planification stratégique il y a de cela un an, les membres de Nutrinor ont placé l'agroalimentaire au cœur de leur mission. Nutrinor figure parmi les plus importantes entreprises au niveau du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1120 La vision! Nutrinor a à cœur le succès de ses membres, veut atteindre une saine performance, avoir une rentabilité soutenue, se doit d'être un levier économique pour l'ensemble de l'agriculture régionale.

Sa mission, c'est un regroupement de producteurs qui désirent développer des projets concrets d'intercoopération, se doit d'être à la fine pointe de la technologie, rechercher l'excellence, et implication dans sa communauté. Donc avoir un rôle social.

1125

C'est ce qui a motivé les membres de Nutrinor à développer la production porcine d'ailleurs en 2001.

1130

À mon avis, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est privilégié que cinquante pour cent (50 %) de la production porcine régionale soit sous l'égide d'une coopérative et l'autre cinquante pour cent (50 %), par des producteurs indépendants. Ce qui peut laisse peu de place pour l'instant au secteur privé.

1135

Ces deux (2) groupes, soit Nutrinor et les producteurs indépendants, sont prêts à prendre leurs responsabilités.

1140

Pourquoi la production porcine, d'abord depuis plusieurs années, on voit l'accélération de la diminution du nombre de fermes, donc la production porcine offre une solution pour diversifier les productions animales et végétales.

1145

Aussi, la production porcine favorise l'établissement de la relève qui est un problème majeur en agriculture actuellement. Donc en 99, Nutrinor s'implique dans un projet de développement porcin durable et bénéfique pour l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1150

C'est donc en 2001 que le projet a vu le jour, c'est un investissement majeur de quatre point six millions de dollars (4,6 M\$) pour la région.

C'est important de mentionner que lors de la construction de la phase 1, le plan de Nutrinor, il y avait une phase 2 d'incluse dedans, donc il y a beaucoup de frais qui ont été engagés dans la phase 1 pour la phase 2.

1155

Donc actuellement, la rentabilité de la phase 1 n'est pas là, parce que la phase 2 a été arrêtée à cause du moratoire.

1160

Je vais vous présenter ici la phase 1, est constituée de quelle façon! Premièrement, on a une maternité de onze cent quatre-vingt-seize (1196) places, qui est située à Hébertville, quatre (4) pouponnières de mille (1000) places chacune à Hébertville-Station, quatre (4) sites d'engraissement de deux mille (2000) places chacune, une à Saint-Bruno, une à Alma dans le secteur Delisle, une à Normandin et une à Saint-Edmond. C'est important de mentionner que les quatre (4) engraisements, c'est des producteurs indépendants qui détiennent ces fermes-là.

1165

La phase 1 a une capacité de production de vingt-cinq mille (25 000) porcs annuellement.

1170 Au chapitre des emplois, la phase 1 a généré quatorze (14) emplois directs. La maternité et les pouponnières ont créé huit (8) emplois. L'augmentation de la production de la meunerie, consolidation de deux (2) postes. Le transport des animaux, création de deux (2) postes. Et chez les finisseurs, création de deux (2) postes également.

Donc comme je le mentionnais, la phase 1 a créé et maintenu quatorze (14) emplois. C'est quand même pas à négliger.

1175 Les constats de la phase 1! Depuis l'implantation, comme le disait monsieur Simard tout à l'heure, il n'y a eu aucune plainte concernant les odeurs, les bâtiments, les fosses et l'épandage de lisier relié aux installations.

1180 Même l'année passée à Hébertville, au mois de juin, les citoyens nous demandaient quand est-ce qu'on allait commencer nos épandages, on leur a répondu qu'il y avait déjà quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des épandages qui étaient complétés à ce moment-là, sans que personne s'en est aperçu. Autrement dit, les citoyens nous ont posé des questions quand est-ce que vous allez épandre, et c'était déjà épandu.

1185 On peut donc conclure que les pratiques d'épandage que s'est dotée Nutrinor lors de la phase 1, ses installations et son exploitation sont satisfaisantes et n'occasionnent pas d'inconvénients aux habitants des municipalités.

1190 Le projet de la phase 2, actuellement amputé par le moratoire, le projet est constitué d'une maternité encore une fois de onze cent quatre-vingt-seize (1196) places à Hébertville, trois (3) pouponnières de mille (1000) places chacune, quatre (4) sites d'engraissement, un (1) site pour la production de sujets de remplacement et un (1) site d'engraissement pour des sujets de remplacement femelles F1. Donc comme vous pouvez voir, la majorité de ces choses-là sont pas faites à cause du moratoire.

1195 Il est clair que pour Nutrinor, le moratoire a jeté une véritable douche d'eau froide sur ses dirigeants et ses membres, alors que Nutrinor se relève difficilement de deux (2) années financières quand même difficiles, soit les années 2000 et 2001.

1200 Donc les effets économiques du moratoire : la non-réalisation de la phase 2 du projet de Nutrinor amènera des pertes de profit de l'ordre de cinq cent trente mille dollars (530 000 \$) annuellement réparti comme suit, soit trois cent vingt-cinq mille (325 000 \$) pour l'impact Nutrinor et deux cent cinq mille (205 000 \$) pour l'impact membres, le manque à gagner pour les membres.

1205 En plus, c'est douze (12) emplois directs qui sont en attente pour cette phase-là.

1210 Pour ma part, ça fait le tour de ce que j'avais à vous présenter, je vais laisser maintenant monsieur Martel, le président de Nutrinor, de nous donner la vision dans cette production d'avenir, dans un contexte de développement durable.

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1215 Bon, comme l'a fait monsieur Simard au niveau de la particularité de la région, je pense que la grande quantité de terres cultivables de grande qualité qui est disponible, l'agriculture qui occupe une place importante, aussi la hausse du prix des quotas, de la valeur des terres, c'est rendu de plus en plus difficile d'établir de la relève ou de partir en production.

1220 Et aussi, ce qu'on voit dans les dernières années, qu'on a de plus en plus de fermes, bon bien, qui abandonnent la production laitière, puis qui s'en vont en production céréalière, donc un manque à gagner au niveau de l'équilibre production animale et végétale. C'est-à-dire une diminution du nombre de fermes puis une diminution aussi du nombre d'unités animales, qui cause un déséquilibre. Je pense que le nombre d'unités animales, on en a parlé tout à l'heure, pour l'ensemble du Québec, en unités animales, et de notre région qui est à point
1225 quatre (0,4).

Ce qu'il faut dire également, c'est que la phase 1 de Nutrinor, avec vingt-cinq mille (25 000) porcs, ne fait qu'augmenter de point zéro deux (0,2) unité animale à l'hectare seulement, au niveau de la région.

1230 Là-dessus, je pense qu'il faut parler de la distinction coopérative. Je pense que la consultation entre administrateurs des trois (3) coopératives de la région, on en est venu à une conclusion, en tenant compte de facteurs, je pense, d'établir de nouvelles familles en production, éviter l'intégration pure, c'est-à-dire la rétention des capitaux, établir aussi des
1235 nouveaux modèles de production garantissant la pérennité.

Je pense qu'au niveau de l'établissement de nouvelles familles, je pense que de plus en plus quand il va y avoir des nouveaux producteurs, ça va motiver les producteurs en place, parce que d'avoir des citoyens, aussi ça va augmenter l'expertise qu'on peut avoir dans la
1240 région. Je pense qu'il y a quand même là une certaine expertise qu'on est en train de développer avec la phase 1, et des producteurs qui étaient déjà en place, parce que de plus en plus, on se parle de plus en plus.

Le respect de bonnes pratiques, puis il faut garantir quand même la rentabilité et la
1245 pérennité de la production.

Il y avait aussi d'éviter l'intégration pure. Je pense que le secteur privé, ça l'oblige à la possession des actifs et des capitaux. Ça emmène les entreprises à oublier ou à laisser de côté l'ensemble de d'autres facteurs sociaux. L'argent est la motivation principale, et je pense
1250 que la différence coopérative, c'est que la rétention des capitaux, au niveau de la région, et aussi que l'argent généré est réinvesti dans le milieu.

Et aussi, que la coopération, c'est géré par des producteurs agricoles qui ont à vivre, comme monsieur Fortin disait tout à l'heure, avec les autres concitoyens. Il faut quand même
1255 être capable de circuler dans le chemin. On peut pas faire du développement n'importe comment.

Je pense que c'est la grande différence coopérative.

1260 Établir de nouveaux modèles de production garantissant la pérennité, je pense que nous sommes prêts peut-être à revoir le modèle actuel de production, mais c'est sûr qu'il va falloir qu'il soit viable économiquement.

1265 On peut pas investir des grandes sommes d'argent, sans qu'au niveau économique, ce soit rentable. Je pense que le développement durable intègre la notion économique dans ses principes d'application.

1270 Je pense que ça concerne aussi, c'est des projets structurants pour la région, ça concerne l'ensemble de la région. La capacité des sols à accepter la valeur fertilisante du fumier de porc devra être reconnue et prise en considération. Satisfaire la demande des producteurs dont les terres sont en déficit en phosphore.

1275 Je pense qu'on a, de par nos cartes de fertilité, on s'aperçoit que la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, on a quand même des teneurs en phosphore qui est faible, on se situe entre soixante et un (61) à quatre-vingt-onze (91) unités de phosphore. Je pense que c'est important, il faut que ce soit tenu compte.

1280 Et aussi, quand on pense à des projets structurants, on a quatre mille tonnes (4000 t) avec la phase 1 qui est consommé dans la région et transformé dans la région. Quatre mille tonnes (4000 t) de production de grains, d'orge, c'est cent (100) voyages, cent trente (130) voyages de van qui n'ont pas traversé le parc pas transformés. Je pense que c'est important.

1285 Ça augmente la valeur des grains achetés aux producteurs. C'est sûr que quand la coopération qui est installée dans des régions comme la nôtre, bon bien, si elle serait pas là, je pense qu'on paierait de plus en plus cher le prix des grains pour les traverser à l'extérieur de la région.

1290 L'introduction aussi de nouvelles cultures qui diminuent l'importation de suppléments protéiques. Je pense qu'aussi, on a implanté, on essaie d'avoir la culture de pois, des contrats avec certains producteurs, pour diversifier encore là et dans une rotation, ça fait quand même, ça diversifie la culture, puis je pense que ça veut contribuer à l'établissement d'un projet de deuxième transformation.

1295 Je pense que depuis plusieurs années dans la région, on a souvent parlé de projets de peut-être d'abattoirs ou autres, et qu'à un moment donné, ce que j'appelle peut-être la poule ou l'œuf, là, il faut peut-être voir la production porcine qui vient, je pense, compléter la rentabilité pour l'opération d'un abattoir. Et présentement, dans les études qui avaient été faites dans le passé, on s'aperçoit que pour la rentabilité de peut-être un abattoir, bien, on manquait de porcs.

1300

Je pense que de développer des modèles de production en conciliant la rentabilité économique, je pense qu'il faut qu'économiquement, ce soit rentable. Ça ne doit pas dégrader l'environnement, socialement acceptable par la communauté.

1305 On doit intégrer à la fois la responsabilité et les performances des décisions économiques, sociales et environnementales. Je pense qu'on doit intégrer à la fois les décisions économiques, sociales, je pense qu'encore là, la différence coopérative fait qu'on est géré par des gens d'ici et qui retiennent les capitaux ici.

1310 Je pense que le défi, c'est de trouver un équilibre entre les objectifs de rentabilité des entreprises et le maintien d'un modèle d'agriculture respectueuse de l'environnement et de ses citoyens.

1315 Respecter l'environnement et le voisinage! Il est essentiel que les projets de développement porcin soient préalablement soumis à une analyse selon des critères de développement durable lors de toutes les étapes. Je pense qu'il faut établir des critères de développement durable quand on fait la sélection des sites d'implantation, quand on conçoit les bâtiments, le choix des équipements et l'exploitation. Ceci afin de tenir compte de d'autres paramètres que ceux économiques dans le processus de prises de décisions, tout en gardant les entreprises rentables.

1320 Dans sa sélection des sites, respecter les vents dominants, le positionnement des bâtiments pour atténuer l'impact visuel, respecter les distances séparatrices.

1325 La conception des bâtiments! Je pense que toute la technologie et les équipements économiques qui visent à réduire les impacts de la production porcine sur l'environnement, on parle de ventilation, les bols économiseurs d'eau, la plantation d'arbres ou de haies brise-vent, ou une toiture ou recouvrement des fosses, c'est sûr que c'est toute une question de coûts, une question de rentabilité.

1330 Respecter l'environnement, encore une fois, l'exploitation du site, utiliser des pratiques agricoles qui respectent la capacité de support des sols et des cours d'eau.

1335 Je pense que les futurs projets de maternités porcines construits selon les principes et les exigences du développement durable, c'est-à-dire une vitrine de production porcine durable, je pense que nous autres, c'est sûr que dans la phase 2, on est ouvert aussi à peut-être une vitrine technologique au niveau de nos maternités, pour justement voir au niveau de la technologie, ce qu'on est capable de faire pour atténuer encore plus les impacts environnementaux.

1340 Bon bien, c'est tout géré par une équipe multidisciplinaire, à présenter les projets pour trouver les solutions, pas trouver les problèmes, mais trouver les solutions qui concilieront les contraintes de la production et les préoccupations des citoyens. Ça permettra aussi de valider, d'optimiser et d'effectuer un suivi concret des impacts et des coûts de la mise en place.

1345

Ça permettra aussi également d'informer et d'éduquer les citoyens de façon de produire du porc de manière durable et de rétablir le climat de confiance entre le monde agricole et le monde urbain.

1350 Je pense qu'en conclusion, ce qu'il faut peut-être retenir, le développement économique viable socialement est acceptable. Il faut retenir les besoins des terres, du phosphore des terres, je pense que c'est un effet structurant important.

1355 Présentement, la région, si on parle, principalement c'est la production laitière qui est en tête, la production laitière à elle seule pourra pas maintenir les infrastructures régionales qu'on a présentement. Je pense qu'il faut diversifier notre agriculture pour soutenir ces infrastructures-là. On pense aux meuneries, je pense que c'est important, c'est sûr qu'en production laitière, on a moins besoin, mais on en a besoin, puis à elle seule, on peut pas garder, je pense, puis c'est important de développer d'autres productions pour diversifier aussi
1360 notre agriculture régionale.

L'établissement de la relève agricole, le développement environnemental, respecter les engagements et la mise en place des bonnes pratiques, je pense que Nutrinor s'oriente pour développer tous ces secteurs d'activités dans un contexte de développement durable.

1365 À ce titre-là, au niveau de notre laiterie, je pense qu'on a rentré au niveau des enviroclubs qui nous donnent des façons de gérer nos eaux pour consommer le moins d'eau potable possible et faire le moins de gaspillage. C'est des programmes qu'on va établir à l'ensemble de nos installations de Nutrinor, et je pense que l'ensemble des coopératives, on est
1370 d'accord avec ça.

Et aussi, on a parlé souvent, bon, on veut tu se rendre en même temps, à la même place que l'ensemble du reste du Québec au niveau du nombre d'unités animales par hectare! Je pense que la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, on n'est pas rendu là. Établissons, même se
1375 mettre un critère ou une barrière, dire, bien ce qu'on veut pas, ce qu'on veut pas devenir, puis je pense que ça, je pense que tous les producteurs agricoles, puis les citoyens, on est capable de s'entendre sur ce qu'on veut pas.

On veut pas devenir à un moment donné une région en surplus, une région où ce que l'environnement est malmené. Je pense qu'on n'en est pas rendu là. Mais entre ce qu'on veut pas puis ce qu'on a présentement, je pense qu'on est capable de faire du développement de la production porcine de façon intéressante, intéressante au niveau économique pour la région, intéressante au niveau des citoyens, avec des producteurs prospères où ce qu'ils maintiennent le paysage agricole de nos rangs.

1385 Je pense que ce qu'on peut terminer, c'est que nous recommandons à la Commission de mettre fin au moratoire au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de miser sur la différence coopérative pour le développement durable de la production porcine.

1390 Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie monsieur Martel.

1395

Je vais commencer par une question que j'avais prévue pour la fin, mais j'ai le goût de la poser tout de suite. Vous avez vécu ces dernières années une expérience d'implantation de maternités, engraissement et tout, puis vous vous êtes confrontés à l'acceptabilité sociale du projet.

1400

Quand on regarde l'ampleur, en fait l'ensemble du projet, vous avez réalisé la phase 1, mais il y a une phase 2 qui est planifiée aussi, si vous aviez à recommencer, est-ce que vous passeriez l'étape d'une évaluation environnementale en vertu du Règlement sur l'évaluation environnementale?

1405

En d'autres termes, est-ce que vous choisiriez plutôt de faire une étude d'impact puis de vous soumettre au processus d'analyse et d'examen du projet par la population, plutôt que d'y aller comme vous y êtes allés?

1410

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Je pense que si ça serait à refaire, on ferait sûrement les choses autrement. La façon de le faire autrement, si c'est par une étude d'impact ou d'autre chose, on peut pas dire. Peut-être qu'on aurait fait les choses autrement. C'est sûr qu'après, on peut dire oui, on aurait peut-être dû agir autrement, ou c'était pas la meilleure façon d'implanter.

1415

Je pense que là, présentement, on a une phase 2 qui est connue depuis le début, qu'on a présentée, puis elle vient supporter aussi la phase 1. Il y a peut-être d'autres modèles, ou si c'est peut-être pas le modèle qu'on peut adopter, on verra suite aux recommandations de vos audiences, voir comment ce qu'on peut le faire.

1420

Mais ce qu'on peut dire présentement, c'est qu'on veut faire du développement de la production porcine, puis qui n'ira pas à l'encontre des citoyens. Puis aussi, qui n'ira pas à l'encontre de d'autres productions.

1425

Quand même, la production porcine a sa place, elle est capable de prendre une place intéressante sans confronter le reste de la population.

1430

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce que ça vous agace, le processus d'évaluation environnementale?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1435 Ah, je pense qu'avec ce qu'on a vécu dans les dernières années, c'est sûr que le moratoire vient un peu, nous a freinés au niveau du développement de la deuxième phase, mais aussi, ça nous a permis d'appivoiser la phase 1, de faire connaître aux citoyens comment est-ce que l'implantation était pas nécessairement si néfaste que ça au niveau de la population.

1440 Ça nous a peut-être permis ça. Ça nous agace, oui, parce que c'est sûr qu'au niveau, comme monsieur Girard l'a dit, les deux (2) années difficiles, bon bien, avec les investissements qui avaient été faits, le retard au niveau des revenus, bon, mais je pense que, comme je l'ai dit dans le mémoire, il faut regagner, je pense, la confiance des citoyens, puis ça, c'est autant du côté des producteurs agricoles que du côté des citoyens.

1445

PAR LA PRÉSIDENTE :

Qu'est-ce qui fait que la phase 1 finalement a été en fait, j'aimerais vous citer dans votre mémoire, vous dites :

1450

"On peut conclure que les pratiques d'épandage de Nutrinor, ses installations, son exploitation sont satisfaisantes et n'occasionnent pas d'inconvénients."

1455 Qu'est-ce qui fait, qu'est-ce qu'il y a de spécial chez vous qui fait en sorte que vous avez eu peu d'inconvénients pour les citoyens?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1460 Je pense que quand on avait fait la tournée d'information, je me souviens plus combien de groupes ont été rencontrés, trente-deux (32), on a quand même établi, on s'était donné un guide de bonnes pratiques. Nutrinor avait signé un engagement moral avec la population qui disait: on va respecter les normes d'épandage. Je pense que ça, on l'a tenu. Puis je pense que c'est en grande partie, on a essayé de faire ça le mieux possible pour avoir le moins d'impact.

1465

Puis il faut continuer dans ce sens-là. Puis ça, c'est autant avec les installations de la phase 1, tant moi sur ma ferme, puis mes voisins aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1470

Monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1475 Merci madame la Présidente. J'aurais l'intention de dévier un peu de ce que j'avais prévu au départ, mais je vais vous poser une question sur l'intégration coopérative par rapport à l'intégration que l'on entend parler normalement ailleurs.

1480 Vous avez mentionné que c'était peut-être un brin différent. Pourriez-vous nous dire qu'est-ce qui fait que ce serait différent?

1485 Et dans ce cadre-là aussi peut-être nous expliquer un peu les ententes que vous avez avec les différents producteurs, ce sur quoi vous vous êtes entendus, et qu'est-ce que ça implique? J'aurais peut-être d'autres questions après, mais commençons avec celle-là!

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1490 Je pense que la différence d'intégration coopérative, c'est que premièrement, on est géré par des producteurs agricoles. Donc ce qui fait que c'est une situation qui peut évoluer.

1495 Là-dessus, je m'explique! C'est que présentement, on détient cent pour cent (100 %) des animaux qui appartiennent à la coopérative. C'est sûr, c'est des contrats d'approvisionnement qu'on a avec les sites 3 qu'on appelle les engraisements...

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Qu'est-ce qu'il en est pour les maternités et pouponnières?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1500 Les maternités sont la propriété de Nutrinor, sont la propriété de Nutrinor.

Puis au niveau des bâtiments chez les indépendants, ils possèdent leurs bâtiments.

1505 Dans l'avenir, je pense que c'est tout le besoin de capitaux que la production a, bon bien, qu'un producteur seul à un moment donné peut peut-être avoir de la difficulté à trouver. Je pense que la coopérative amène un support en capital intéressant, puis que les producteurs sont capables de se maintenir.

1510 Et aussi, qu'étant géré par des producteurs, je pense qu'au niveau des ententes, bien, je pense qu'on peut pas, si la coopérative, on peut pas, dans la chaîne, puis moi, je vais jusqu'à un moment donné, même aller jusqu'à Olymel, on a toute la filière, quand on pense au réseau coopératif, on veut pas qu'il y ait juste un secteur qui fasse de l'argent. Ça, à un moment donné, il va falloir être capable, si juste Olymel fait de l'argent, bien, on peut pas continuer
1515 comme ça, si les producteurs en font pas.

1520 Je pense qu'en ayant un réseau coopératif qui permet, étant donné qu'elle est gérée par nous, puis moi, je suis confiant qu'on est capable de faire des changements, qu'on l'a prouvé dans la dernière année, que quand on est géré, il faut être capable de ramener ça à la base et être capable d'établir de nouveaux producteurs, productions, puis se fier, je pense, sur les compétences puis que le réseau coopératif est capable d'emmener la production.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1525 Sans nous révéler les secrets des ententes contractuelles, pouvez-vous nous dire un peu plus qu'est-ce qui se passe par exemple avec les producteurs en engraissement et finition?

1530 En un mot, ils sont propriétaires du bâtiment, vous êtes propriétaire des animaux, qu'est-ce qui se passe au niveau des intrants? Ils doivent nécessairement acheter de la coopérative ou s'ils peuvent acheter d'ailleurs, comment ça fonctionne exactement?

PAR M. YVES GIRARD:

1535 Ils se doivent d'acheter de la coopérative.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Et ils sont tenus de le faire?

1540 **PAR M. YVES GIRARD:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1545 OK. Est-ce qu'il y a d'autres meuneries dans la région qui compétitionnent la coopérative ou s'il y en a pas?

PAR M. YVES GIRARD:

1550 Actuellement, non, il y a pas d'autres entreprises. Il y a deux (2) autres coopératives qui ont des meuneries mais qui sont pas en compétition. C'est-à-dire que c'est trois (3) coopératives.

1555 Actuellement, moi, je pense que la différence, je pense que c'est le fondement même de la coopérative, c'est qu'une coopérative se doit d'avoir un volet social. Le volet pérennité est là aussi. Les coopératives existent depuis cinquante-soixante-soixante-dix (50-60-70) ans, quatre-vingts (80) ans.

1560 Je pense que la différence coopérative, c'est justement quand on parle de rétention des capitaux. C'est que quand les capitaux sont investis à l'intérieur de la région, c'est pas un privé qui vient de l'extérieur que son seul but, c'est seulement de faire de l'argent. Je pense que c'est le fondement même qu'il faut regarder, c'est la pérennité de l'entreprise, c'est la pérennité des agriculteurs, c'est la pérennité du développement des terres et la diversification des cultures autant animales que végétales qui vont se produire.

1565 Moi je pense que c'est ça la différence coopérative, l'intégration. C'est une forme d'intégration, on s'en cache pas, mais c'est une intégration qu'on appelle coopérative.

1570 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Alors en gros, l'unique différence à peu près, c'est le fait que ce sont des producteurs eux-mêmes qui en sont propriétaires et nécessairement dans la région?

1575 **PAR M. YVES GIRARD:**

Pour le volet pérennité, le volet social aussi, la rétention de capitaux.

1580 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Au niveau des ententes et tout, c'est assez semblable.

1585 Vous avez ajouté une chose intéressante, en disant que vos producteurs peuvent obtenir un bonus, en fait si on peut appeler ça comme ça, s'ils respectent le code de bonnes pratiques.

1590 À ce moment-là, s'il n'y a pas de plainte reliée au code de bonnes pratiques, mais qui gère ces plaintes-là? C'est-à-dire que c'est des plaintes qui sont faites chez vous ou si c'est des plaintes du milieu?

1595 Parce que les plaintes, en fonction de votre code de bonnes pratiques, c'est à l'interne à vous autres?

1595 **PAR M. YVES GIRARD:**

Absolument. Il faut comprendre qu'actuellement, ça fait à peu près un an qu'on est en production, je pourrais peut-être demander à Agathe la façon que ça fonctionne exactement!

1600 **PAR Mme AGATHE GIRARD:**

1605 Directrice des productions animales et végétales à Nutrinor. Au niveau du respect du code des bonnes pratiques, ça concerne autant l'épandage, autant les relations avec les voisins. Alors c'est pas des plaintes au ministère de l'Environnement, c'est vraiment des plaintes sur le comportement, le bon voisinage.

1610 Et quand les producteurs sont avisés que si on entend des choses comme de quoi ils ont mal fait les choses, un exemple, disons que ce serait la Saint-Jean-Baptiste, puis ils épandent de l'engrais, des engrais organiques, et il a fait beau toute la semaine, puis il y avait pas de raison de ne pas épandre durant la semaine, puis que la Saint-Jean-Baptiste, ils sortent l'épandeur, bien, je pense que pour nous autres, ce serait qu'on en entend parler, ce serait considéré comme une plainte.

1615 Ça fait qu'à ce niveau-là, au niveau de nos producteurs à l'engrais, on a eu l'été 2002 où est-ce qu'il y a eu des applications, et en 2001, il y a eu des applications au niveau de nos receveurs à la maternité, surtout à l'automne, parce que l'été il n'y avait pas eu beaucoup de volume de lisier, et dans les deux (2) années, c'est ça, il y a pas eu de plainte de ce côté-là.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1620 Bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1625 Vous demandez que le moratoire soit levé le plus rapidement possible, en tout cas vous nous demandez de faire le message!

1630 Dans la mesure où dans d'autres régions, il y a un surplus et qu'il y aura des décisions peut-être difficiles à prendre, compte tenu qu'il y aura pas assez de capacité d'accueil pour les quantités de phosphore produites, vous craignez pas qu'en levant le moratoire dans d'autres régions où la situation est plus facile, que vous vous retrouviez avec un rapatriement de producteurs, et je pense aux intégrateurs indépendants entre autres qui viennent s'installer ici dans la région et implantent des porcheries et produire, compte tenu qu'il y a une capacité d'accueil intéressante ici?

1635 **PAR M. SYLVAIN MARTEL:**

1640 Je pense quand on parle de l'implantation par des privés, de filières, je pense qu'il y a eu une tentative en 95 où ce que les producteurs ont rejeté le projet, les producteurs de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1645 Aussi au niveau de l'UPA, lors de l'assemblée générale spéciale, il y avait une résolution qui disait qu'ils seraient vigilants au fait de voir implanter des filières porcines où ce qu'il y aurait peu ou pas de retombées économiques dans la région, c'est-à-dire peu ou pas de transformation dans la région.

1650 Je pense que c'est extrêmement important pour la région de pouvoir être capable de se développer avec nos ressources.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1650 Mais est-ce que légalement, on pourrait empêcher quelqu'un de le faire?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1655 On peut pas. Je pense qu'on pourrait pas, mais c'est sûr que ça ouvre des portes, et quand on dit de miser sur la différence coopérative, je pense que pour nous, c'est le message qu'on vous fait.

1660 C'est sûr que c'est pas nous autres qui va réglementer c'est qui qui va faire le développement, mais nous autres, on veut dire que le développement que nous autres on veut faire, on veut le faire avec les citoyens.

PAR M. YVES GIRARD:

1665 Nous, ce qu'on recommande, c'est d'atteindre un équilibre entre la transformation et la production actuellement, donc je pense que d'importer du fumier, si c'est ce que vous pensez...

PAR LA PRÉSIDENTE :

1670 Non. En fait c'est l'implantation privée de porcheries, c'est à ça que je pense.

PAR M. YVES GIRARD:

1675 L'implantation, je pense que c'est important qu'on contrôle surtout au Saguenay-Lac-Saint-Jean notre transformation. Donc de ce côté-là, on vous recommandera pas, sûrement pas, de dire aux privés de vous en venir ici.

1680 Je pense qu'on dit de lever le moratoire au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour ça, de faire avec la différence coopérative.

PAR LA PRÉSIDENTE :

OK, c'est votre condition, mais supposons...

1685 **PAR M. YVES GIRARD:**

Bien, c'est notre condition! C'est notre recommandation.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1690 Mais en fait, à supposer que ça tienne pas, votre recommandation de privilégier un mode coopératif par rapport à un autre mode privé finalement, vous craignez pas que les producteurs d'ailleurs - parce que c'est des choses qu'on a entendues, c'est pour ça que je vous pose la question - vous craignez pas que les producteurs d'ailleurs viennent s'implanter ici ou viennent signer des ententes avec des producteurs d'ici?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1700 Là-dessus, je peux me fier à l'ensemble de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui est capable de freiner des projets quand elle veut. Il va falloir qu'ils passent au même point qu'on a passé, ils vont peut-être trouver que c'est assez difficile.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1705 J'avais une courte précision que je voulais vous demander, que je voulais vous faire, concernant la transformation.

1710 Au tout début quand vous avez parlé de Nutrinor, vous parlez de pâtisseries, de charcuteries. C'est des charcuteries de porc ou des charcuteries de d'autres viandes, c'est quoi exactement? Et si c'est du porc, il est abattu dans la région actuellement ou non?

PAR M. YVES GIRARD:

1715 Non.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Mais c'est du porc?

1720 **PAR M. YVES GIRARD:**

C'est du porc et de la volaille.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1725 Et actuellement, ça veut dire qu'en gros, tous les porcs produits ici s'en vont à l'extérieur?

PAR M. YVES GIRARD:

1730 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1735 Ils sont abattus...

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1740 Il y a quand même quelques petits abattoirs, là, mais la majorité s'en va à l'extérieur.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1745 OK. Et ça va un peu avec ce que nous disait monsieur Villeneuve, si je me souviens bien, à Saguenay, que c'était non pas disons l'industrie porcine, mais c'était l'industrie du transport! Mais enfin, pour cette partie-là, c'est un peu ce qui se passe, c'est-à-dire que tout doit s'en aller?

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

1750 Je pense que pour moi, tantôt, le Saguenay-Lac-Saint-Jean va être un spécialiste au niveau du développement du transport!

On pense au lait qui se transporte, tout est transformé à l'extérieur, notre bois s'en va brut, transformé à l'extérieur, on n'a aucune deuxième et troisième transformations ou très peu.

1755

Je pense que si on veut freiner un peu l'exode des jeunes au niveau de notre développement économique, il va falloir faire de la transformation dans notre région, puis ça va partir de nos ressources.

1760 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Et une autre question peut-être hypothétique, c'est que s'il y avait disons un abattoir dans la région, est-ce que ça veut dire que ce serait transformé ici ou si ça risquerait quand même d'en voir des parties importantes qui partiraient pour l'extérieur?

1765

PAR M. SYLVAIN MARTEL:

Je pense qu'au niveau du développement d'un abattoir, on n'a pas nécessairement développé là-dessus. Il y a eu quand même quelques tentatives de projets, mais c'est quand même assez difficile.

1770

Mais quand on arrivait, la conclusion des projets qui étaient mis sur la table à aller jusqu'à maintenant, c'est qu'on disait, bien écoute, on manque de porcs pour le rentabiliser.

1775

C'est sûr que la deuxième et troisième transformations au niveau du porc, bien, c'est du développement aussi qui peut se faire dans l'avenir, on le sait pas. Là-dessus, bien, il faut se fier à l'imagination des gens du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour être capable de développer des choses intéressantes.

1780 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'aurais une dernière question avant de vous remercier d'avoir participé à cette consultation publique!

1785

Dans votre Guide de bonnes pratiques, vous dites que vous rendez disponibles annuellement les plans agroenvironnementaux de fertilisation, à qui les rendez-vous disponibles? En page 9 du mémoire, c'est mentionné, le dernier paragraphe.

PAR Mme AGATHE GIRARD:

1790

Le Guide des bonnes pratiques, c'était des engagements qui ont été signés avec les MRC en septembre 2000, avec le ministère de l'Agriculture, et s'il y avait eu des demandes des municipalités, bien, ça prenait l'acceptation des producteurs concernés.

1795 Mais à l'époque, en septembre 2000, il y avait eu un engagement de dire que nous autres, on recommanderait favorablement que s'il y avait des demandes où ce qu'il y avait des endroits où ce qu'il y avait des insécurités, il y avait certaines municipalités où ce qu'ils pouvaient penser qu'il y avait des zones d'épandage qui pouvaient être en litige, bien, pour sécuriser les municipalités, c'est ce qu'on avait offert aux municipalités.

1800 Mais comme on a expliqué tout à l'heure, les endroits où est-ce que les producteurs, même un producteur qui a des terres qui sont proches, il nous le dit lui-même, on n'y va pas à ces endroits-là.

1805 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc ça s'est pas présenté.

Mais si un citoyen l'avait demandé, est-ce que ça aurait été possible?

1810 **PAR Mme AGATHE GIRARD:**

1815 Bien, c'est comme je disais, c'était pas pour une remise à la personne, ça aurait été à la municipalité et pour l'usage interne à la municipalité qui, après ça, aurait pu rassurer ses citoyens.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1820 D'accord. Alors sur ce, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et après quoi, nous accueillerons le Syndicat des agricultrices de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1825

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1830

SYNDICAT DES AGRICULTRICES DE LA RÉGION DU SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN

PAR LA PRÉSIDENTE :

1835

Donc nous reprenons notre séance et comme je le disais avant la pause, nous accueillons le Syndicat des agricultrices de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1840

Alors bonsoir mesdames. Donc nous avons avec nous ce soir madame Hélène Lévesque, bonsoir madame, madame Lise Bradette, bonsoir et madame Diane Gilbert. Bonsoir madame.

PAR Mme DIANE GILBERT:

Bonsoir madame Louise Boucher et monsieur Alfred Marquis.

1845

Je suis ici ce soir pour vous présenter l'apport des femmes et des filles en agriculture en production porcine.

Donc je vais vous présenter un petit peu mon organisme.

1850

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, premier paragraphe, fin.

En région, nous avons soixante-dix (70) membres.

1855

LECTURE DU MÉMOIRE.

Page 1, milieu.

1860

Sur ce, nos inquiétudes de femmes en agriculture, ma consœur peut vous entretenir là-dessus!

PAR Mme HÉLÈNE LÉVESQUE:

1865

LECTURE DU MÉMOIRE.

PAR Mme LISE BRADETTE:

Pour faire suite maintenant!

1870

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, deuxième paragraphe.

PAR Mme DIANE GILBERT:

1875 LECTURE DU MÉMOIRE, page 3, conclusion.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1880 Merci. D'abord, je ne sais pas si vous l'avez précisé, mais il me semble ne pas l'avoir entendu, vous avez combien de membres?

PAR Mme DIANE GILBERT:

1885 Soixante-dix (70) membres.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1890 Et est-ce que parmi vos membres, il y a des propriétaires, des femmes propriétaires uniques de leur entreprise porcine?

PAR Mme DIANE GILBERT:

Je pourrais passer à ma consoeur qui elle est en production porcine.

1895 **PAR Mme HÉLÈNE LÉVESQUE:**

Moi, je ne suis pas propriétaire. Dans les producteurs présents, ceux-là qui sont propriétaires sont en société ou en compagnie avec leur époux.

1900 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Avec leur conjoint.

PAR Mme DIANE GILBERT:

1905 Je sais qu'il y a des filles de producteurs agricoles, au moins deux (2) que je suis certaine, qui travaillent pour la production porcine, et sur ça, il y a des femmes qui sont en copropriété avec leur mari.

1910 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, mais il y a pas de femmes qui sont propriétaires uniques d'une porcherie ou d'une maternité, non, c'est simplement par curiosité.

1915 **PAR Mme DIANE GILBERT:**

Je pourrais toujours vérifier plus pointu et vous apporter les réponses par écrit.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1920

Mais ça va, c'est simplement une curiosité, là.

PAR Mme DIANE GILBERT:

1925

Bien, c'est tout neuf, on a seulement douze (12) exploitations ici, ça fait que c'est tout neuf, il faut se laisser le temps de grandir.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1930

D'accord. Vous dites dans la conclusion que vous aimeriez que toutes les décisions qui seront prises dans la région, en ce qui concerne j'imagine la production porcine, soient prises par des personnes qui saisissent bien les enjeux liés à cette problématique, la problématique de la décroissance.

1935

À qui vous pensez quand vous dites des personnes qui saisissent bien les enjeux?

PAR Mme DIANE GILBERT:

1940

Premièrement aux personnes qui vivent ici, qui en vivent, et à notre UPA qui nous défend et à nos coopératives qui nous supportent.

Donc ces gens-là sont des décideurs puis des gens qui nous prennent en considération. Il y a sûrement des gens dans le monde politique aussi qui donnent notre appui.

1945

Quand on est des gens qui vivent dans un milieu, dans notre région, bien, on pense que c'est plus facile pour eux de prendre des décisions qui nous habillent bien.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1950

Donc vous ne faites pas référence par exemple aux fonctionnaires qui ont à prendre des décisions, notamment lors de l'émission de permis, ou aux municipalités qui ont à accorder des permis?

PAR Mme DIANE GILBERT:

1955

Ça, je ne suis pas inquiète, ils vont être là de toute manière.

PAR LA PRÉSIDENTE :

1960

D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1965 Vous parlez beaucoup de déclin, de dépopulation, et vous mentionnez aussi bien sûr l'importance de maintenir la vitalité du milieu rural de la région.

Et pour ça, vous comptez beaucoup sur la production porcine. Mais est-ce que la vitalité du milieu rural et agricole de la région pourrait aussi reposer sur autre chose?

1970 **PAR Mme DIANE GILBERT:**

Bien entendu, mais ce soir, c'est vraiment de la production porcine qu'on parlait, donc je m'en tiens à cela. Mais sachez que j'ai d'autres idées.

1975 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Mais vous pourriez nous les faire connaître un peu, si vous le voulez?

1980 **PAR Mme DIANE GILBERT:**

Bien mon dieu, vous savez, si vous allez dans d'autres domaines, moi, je me suis occupée de la petite école de mon village et présentement, elle est encore en vie. Il y a les bureaux de poste, il y a plein d'autres choses qui nous servent dans notre agriculture aussi.

1985 Mais présentement, c'était les fermes porcines, et moi, dans l'apport des femmes, je trouvais ça important de les soutenir, ça fait que je me suis dit que dans la diversification, je pense qu'on ne peut pas mettre rien de côté quand on est une petite minorité.

1990 Mais par contre aujourd'hui, c'était vraiment la production porcine qu'il fallait s'y mettre, et je trouvais que c'était un moyen qui était facile. Parce qu'avant, vous savez, les producteurs agricoles ici, on avait tous quasiment des porcs, puis les gens parlaient pas, mais maintenant qu'on est revenu à cette production-là, on trouve que c'est les odeurs.

1995 Dans le fond, savez-vous ce que ça sent, ça sent l'agriculture. Moi, pour moi qui vit dans ce domaine-là, je trouve que c'est acceptable. Et il y aura sûrement, aujourd'hui on est plein de gens qu'on passe notre temps à s'assembler, à se rassembler, pour se parler, pour trouver des moyens de faire, des façons de faire pour faire grandir notre région, je pense qu'on va être quand même à la fine pointe puis d'écoute.

2000 Je peux pas vous dire présentement, je ne suis pas le gouvernement, je prétends pas l'être, mais par contre, je peux vous dire que je vais travailler solidairement avec tous ces gens-là, autant au niveau politique qu'économique des gens de ma région.

2005 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2010 Quand vous dites que le lisier, ça sent la ferme, ça sent l'agriculture, vous considérez pas que le lisier sent une petite affaire moins bon que le fumier solide, honnêtement, là?

PAR Mme DIANE GILBERT:

2015 Bien moi, là, non, je peux même pas vous dire ça. Je vais être franche avec vous, moi, ma ferme est en bordure de la route des bleuets, et quand les gens sentent le bon foin, bien, je me dis, ça sent l'agriculture, ça sent bon. Il y a des journées que ça sent peut-être un petit peu moins bon, mais de là à vous dire que ça sent pas bon, non.

2020 Parce que ma mère me disait toujours quand j'étais petite, ça, ça développe les poumons!

PAR LA PRÉSIDENTE :

2025 Les gens de partout vont avoir de bons poumons au Québec!

Sur ce, on vous remercie d'avoir témoigné devant la Commission, merci mesdames.

2030

COMITÉ DES CITOYENNES ET CITOYENS DE SAINT-HONORÉ-DE-CHICOUTIMI

PAR LA PRÉSIDENTE :

2035 Alors maintenant, j'inviterais le Comité des citoyennes et citoyens de Saint-Honoré-de-Chicoutimi, et son porte-parole, monsieur Régis Vallée.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2040 Bonjour madame la Présidente, bonjour monsieur Marquis.

LECTURE DU MÉMOIRE.

Merci.

2045

PAR LA PRÉSIDENTE :

Merci monsieur Vallée. Alors vous nous avez lu un résumé, parce que le mémoire est plus consistant.

2050

Je vais demander à mon collègue, monsieur Marquis, d'amorcer la période de questions.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2055 Merci madame la Présidente.

2060 Dans évidemment le mémoire plus détaillé, il y a beaucoup plus d'informations, et il y a plusieurs choses intéressantes, mais une en particulier où vous dites qu'on devrait donner davantage de ressources au ministère de l'Environnement et que celui-ci assume un contrôle compétent.

2065 Alors je ne sais pas si vous pourriez peut-être expliquer un peu plus ce que vous entendez et en particulier peut-être ce qui manque actuellement pour que ce travail-là soit fait correctement par le ministère de l'Environnement.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2070 Ce qui arrive, par mon expérience personnelle, j'ai été inspecteur en bâtiment pour une municipalité, et j'ai remarqué, j'ai commencé dans les années 76, et vers les années 88, lorsqu'on a commencé à faire des coupures budgétaires, en prévision du fameux déficit zéro, le gouvernement commençait toujours par le ministère qui est le moins embarrassant, c'est l'Environnement. Alors on a commencé à couper des postes dans l'Environnement.

2075 Actuellement, je pourrais pas vous dire combien il y a d'inspecteurs actuellement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais il y en a pas beaucoup qui sont sur place qui font leur travail ou qui peuvent faire leur travail, parce qu'ils sont pas assez suffisants.

2080 C'est pour ça qu'on dit qu'il devrait y avoir des inspections vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, qu'il y ait des inspections disponibles, ou de remettre le tout aux municipalités. Ce serait une autre éventualité.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2085 Vous mentionnez je pense aussi à ce que ces inspecteurs devraient avoir plus de pouvoir, alors je sais pas si vous pouvez peut-être élaborer un peu aussi là-dessus?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2090 Oui, j'ai remarqué dans l'application des règlements, moi, je veux pas me vanter, mais j'étais considéré comme un pitbull sur le terrain, et lorsque dans la limite de mes prérogatives j'exécutais ce que je devais faire, omniprésent, de ce que le conseil pouvait en penser, moi, j'appliquais ce que le règlement et mon serment d'office m'avaient demandé. Et il faudrait en venir à là.

2095 Parce qu'il faut toujours penser que le politique s'infiltrer toujours dans les organisations, et de plus en plus, malgré la bonne volonté de nos fonctionnaires, on leur demande d'être très souples, et vous voyez dans quel marasme on est rendu, on est rendu qu'on n'a plus d'inspecteur.

2100 Et le peu qu'ils peuvent faire quelque chose, bien, ils peuvent plus le faire, et alors, on est rendu dans le désordre.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2105 Toujours lié au ministère de l'Environnement, vous semblez aussi mentionner qu'on n'a pas beaucoup d'informations. Alors à ce moment-là, est-ce que vous seriez favorable à ce qu'il y ait des mesures de prises qui ont probablement été abandonnées dans la région au niveau du ministère de l'Environnement, en particulier pour ce qui touche la qualité des rivières et la qualité de l'eau de la région?

2110

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Pour la qualité de l'environnement vous voulez dire?

2115

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Oui, en fait, la qualité de l'eau, la qualité des rivières.

2120

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Bien actuellement, disons premièrement, je demeure sur le bord d'un lac privé, bien, lorsqu'on veut avoir des renseignements, la première chose qui nous arrive, on arrive dans une boîte téléphonique au ministère de l'Environnement. En région, c'est ça qui arrive, la personne est pas disponible.

2125

Mais lorsqu'elle nous rappelle, le problème, le cas est passé, l'infraction est commise. On peut plus prendre de preuve pour monter un dossier, pour être capable de faire régulariser. Alors c'est là le problème.

2130

C'est le temps d'intervention et la disponibilité des ressources. Actuellement, c'est là le problème.

2135

Si quelqu'un veut faire une plainte, je veux dire, il se produit quelque chose, un désastre actuellement, vous pensez pas que les réponses vont venir trois (3) heures après, ou peut-être même une journée après.

2140

Alors durant ce temps-là, l'inspecteur, le fonctionnaire désigné, qu'est-ce qu'il peut faire? Le mal est fait, il peut plus prendre de photos, il peut pas se monter de preuve.

Alors c'est pour ça que c'est le problème actuellement. Il faudrait, l'inspection devrait avoir des ressources. La vitesse d'exécution sur le terrain, et que les municipalités aient les pouvoirs de le faire. Si c'est pas les municipalités, ou que le ministère le fasse, mais qu'il y ait du personnel.

2145 On peut donner ça aussi aux MRC. Ça, c'est des choses qui peuvent être faites aussi. Tout est possible, mais vitesse d'exécution!

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2150 Est-ce que selon vous, les municipalités, les MRC, elles, auraient les ressources pour le faire actuellement?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2155 Non, il faudrait qu'il les engage, il faudrait que le gouvernement donne les moyens pour le faire.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2160 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2165 Donc vous considérez que le contrôle est insuffisant?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2170 Et très insuffisant, inadéquat. Plus l'industrie se grossit, on dit quand même que le pis des vaches grossit et que le fumier augmente, j'ai entendu ça tantôt, alors il va falloir que le suivi soit plus performant.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2175 Dans votre mémoire, le mémoire complet, en page 14, vous parlez d'un intégrateur. En fait, vous semblez en avoir contre le modèle d'intégration, que ce soit un modèle coopératif ou un modèle privé, là, que ce soit ici de la filière coopérative ou de la filière privée, est-ce que je me trompe quand je dis ça?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2180 Non.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2185 J'aimerais savoir, j'aimerais bien comprendre ce que vous reprochez à ces modèles-là.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2190 Bien, le modèle d'intégrateur, c'est que si on se souvient bien, moi, dans ma jeunesse il y a une cinquantaine d'années, dans ma municipalité, il y avait cinquante (50) peut-être producteurs dans un rang, trente (30) dans un autre, chacun élevait leurs vaches, leurs cochons, ils avaient leur famille. Actuellement, il arrive un intégrateur qui achète toutes les terres dans le rang 8 supposons, un autre dans le rang 9, un autre dans un autre rang, puis là, il globalise.

2195 Alors qu'est-ce qui arrive? La municipalité, il y a juste un payeur de taxes, les routes se détériorent, l'intégrateur s'en fiche, lui, que la route soit détériorée ou pas, avec les véhicules qu'il a il passe n'importe où.

2200 Ensuite de ça, au point de vue développement de territoire, c'est ça qui fait qu'actuellement il y a de l'exode, parce qu'ils prennent l'emploi de ceux qui seraient supposés de les prendre, les jeunes.

2205 Actuellement, c'est une compagnie, c'est une multinationale ou un intégrateur qui arrive et qui dit, moi, je m'installe avec mes bebelles, mes affaires, puis moi, tassez-vous, moi, je sais tout, je connais tout, puis j'influence le conseil, parce que je m'en vas au conseil, puis c'est moi, je suis plus fort que vous autres. Je vais prendre les moyens pour vous tasser si ça fait pas, alors qu'est-ce qui reste!

2210 C'est la désintégration, les gens s'en vont ailleurs, ils sont pas capables de se partir de ferme, de continuer ces choses-là, alors ils emplissent les autobus.

2215 Il y a un autobus, vous savez ça qu'il y a un autobus par semaine qui s'en va à Montréal puis à Québec, de nos jeunes. Puis là, il y a une autre tendance, bien là, c'est les parents qui partent en automobile pour aller les rejoindre dans les régions.

2220 Alors à ce rythme-là, dans vingt-cinq (25) ans, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on va avoir réussi le tour d'être pareil à la Gaspésie. C'est tout ça, quand je parle de l'intégration, c'est ça que ça fait.

2225 C'est un pouvoir étranger qui vient gérer le petit territoire, puis pensez pas que la petite école, l'église, la pharmacie, je vais dire le restaurant dans le village, puis encore la caisse populaire, l'intégrateur, lui, il est pas dans ce milieu-là, il vient même pas sur le terrain. C'est la dernière de leurs préoccupations.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2230 Pourtant, depuis le début, j'entends de la part de ceux qui préconisent ce mode, cette filière de production, j'entends d'eux que c'est une bonne façon d'assurer à la relève une chance d'exercer la profession de l'agriculture dans sa région.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2235 Je vais vous donner rien qu'un exemple. On parle actuellement, disons j'entendais les gens de Nutrinor qui disaient que leur chose est pas performante à l'heure actuelle. Si pour des raisons ou d'autres ils sont obligés d'abandonner, qui va faire de l'argent là-dedans? Le seul qui va faire de l'argent, ça va être la caisse ou la banque qui a prêté. Tous les autres vont perdre leurs bas.

2240 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

Donc vous craignez pour la pérennité finalement du contrat ou de l'entente qu'il y a entre le producteur qui est intégré et l'intégrateur?

2245 **PAR M. RÉGIS VALLÉE:**

Oui.

2250 **PAR LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça votre crainte, OK.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2255 Vous parlez, encore une fois c'est avec le mémoire complet, le document, vous nous parlez que les gouvernements devraient, si un agriculteur est belligérant, irrespectueux de son environnement naturel et humain, lui enlever son permis.

2260 Est-ce que vous pourriez, je sais pas, nuancer un peu cette réponse et nous dire quel genre d'infraction devrait conduire à enlever le permis?

Parce que je suppose qu'il faut quand même penser à quelque chose relativement grave à ce moment-là, est-ce que vous avez réfléchi un peu à cette question-là?

2265 **PAR M. RÉGIS VALLÉE:**

2270 La réflexion, disons qu'il faut pas oublier que moi, par expérience, j'ai constaté que c'est toujours les mêmes qui sont les délinquants. Ils reviennent tout le temps, parce qu'on les a laissé faire la première fois, puis ils trouvent toujours une façon quelconque par après de se disculper.

2275 Alors la façon, ce serait peut-être, après une infraction, ce serait plus qu'un avertissement, ce serait une amende pécuniaire. Et au deuxième avertissement, c'est bien de valeur, mais un processus de ce genre, puis lui enlever ses droits tout simplement.

Il faut arrêter. Quand on conduit en état d'ébriété sur le chemin, on se fait arrêter, on perd son permis, alors l'environnement, c'est rendu important. On est rendu là en l'an 2000, on est en l'an 2000, on n'est plus dans les années soixante, on n'est plus dans les années

2280 quarante, on est à l'an 2000. Si on dit qu'on a évolué, alors il faudrait évoluer dans tout. C'est ce que je pense.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2285 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2290 Vous êtes aussi assez sévère à l'égard de la Commission de la protection du territoire agricole, je cite :

2295 "Ainsi, nous verrons disparaître la CPTAQ qui, dans le dossier du dézonage agricole, au fil des années, est devenue carrément inhumaine, obtuse et nuisible au développement durable des ruralités."

2295 Pourquoi êtes-vous critique tant que ça à l'égard de la CPTAQ?

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2300 Bien moi, j'ai vécu le début de la Commission du territoire agricole, lorsque la loi a été votée par le ministre Garon. Au début, il avait peinturé, il faut pas se cacher la tête, lorsqu'ils ont voté la Loi du zonage agricole dans les années 78-79, quelque chose comme ça, c'est parce que l'aménagement du territoire, il y en avait pas.

2305 Toutes les municipalités étaient prises aux mains, pas des intégrateurs dans ce temps-là, mais c'était des personnes qui voulaient faire du développement domiciliaire, alors le gouvernement, quand il a vu, il a dit, on va commencer par cibler les terres agricoles. Ils ont peinturé ça en vert, excusez l'expression, ils ont peinturé la province en vert, toutes les terres qui étaient susceptibles d'être bonnes, un bon potentiel agricole, en attendant que la Loi de l'aménagement du territoire devienne en force avec les schémas.

2310 Mais graduellement, c'est rendu que la Commission du territoire agricole, premièrement, ce qu'on voit, c'est qu'un changement de gouvernement, bien, les fonctionnaires changent, ceux qui sont les juges, ces choses-là, les commissaires sont changés, la politique change selon le gouvernement. Puis en plus de ça, bien, ce qui arrive aussi, c'est qu'ils ont le lobby des gros syndicats.

2320 Maintenant, lorsque vous voulez, vous savez que l'UPA, c'est aussi fort que la FTQ, ça. Ça a plus d'argent que la FTQ, ça. Puis en temps d'élections, je te dis que ça a du pouvoir, ce monde-là. Le petit peuple, lui, avec ses deux (2) pattes, lui, il a pas grand-chose à dire.

C'est tout simplement pour ça que je suis sévère, parce que...

PAR LA PRÉSIDENTE :

2325 Excusez, j'aimerais qu'on écoute s'il vous plaît! Parce que quand vous parlez, ça me dérange!

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2330 ... la Commission du territoire agricole a fait son temps. Là, il s'agirait de renforcer les schémas d'aménagement en renforçant les pouvoirs des municipalités.

Et si les municipalités ne font pas leur job, bien, c'est bien de valeur, de les réprimander, puis essayer d'augmenter le niveau de la qualité de nos élus.

2335

PAR LA PRÉSIDENTE :

Mais eux, ils sont élus par le peuple.

2340

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Ça, c'est là que tout part aussi. Vous me demandez pourquoi je suis sévère, je vous dis ce que j'ai.

2345

PAR LA PRÉSIDENTE :

Ça vous ouvre une belle porte, monsieur Marquis!

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2350

Bien oui, justement, je voulais vous parler de plus de pouvoirs aux municipalités et aux MRC, comme vous le soulignez.

2355

Vous parlez aussi de référendum, alors avant de parler de référendum, en fait vous parlez de référendum, mais comme une façon disons d'appliquer la démocratie, de vivre la démocratie.

N'avez-vous pas l'impression que les élus locaux l'ont été de façon démocratique?

2360

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Vous parlez des élus de Saint-Honoré?

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2365

Les maires...

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2370 De n'importe quelle municipalité?

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

2375 Bien, ils ont été élus de façon démocratique, et je suppose que si dans leur décision, ils prennent des décisions qui ne font pas l'affaire des citoyens, aux prochaines élections ils vont débarquer comme on dit.

2380 Alors à ce moment-là, la difficulté que j'ai, moi, c'est de voir pourquoi il serait nécessaire, à chaque fois disons qu'il y a des décisions à prendre, que celles-ci se prennent suite à des référendums, plutôt que d'être prises par des élus qui justement ont été élus pour prendre des décisions?

Alors c'est un peu là-dessus que j'aimerais vous entendre un peu.

2385 **PAR M. RÉGIS VALLÉE:**

Bien moi, je peux vous donner, je suis heureux que vous me posiez cette question-là, parce que j'ai un exemple flagrant sûrement qui est arrivé au Saguenay-Lac-Saint-Jean-Côte-Nord.

2390 Si je me souviens bien, lors des dernières élections, on nous avait jamais parlé des fusions, puis on nous avait jamais parlé de l'approche commune, et on nous est arrivé, on nous a imposé ça. Quels moyens les citoyens ont-ils eus?

2395 Quels moyens ont-ils eus d'empêcher les défusions? Quels moyens ont-ils eus dans l'approche commune de dire non? On nous a même pas consultés. Où est la démocratie?

2400 Nos élus, là, les élus des petites municipalités, ils se font dire par les CRCD et les CLD faites ci, faites ça, puis les CLD, puis les CRCD, c'est la caricature du gouvernement qui est en place. C'est ça qui arrive dans les régions. Il faut arrêter de se cacher puis de se dire, c'est ça qui arrive.

2405 Alors on est rendu actuellement, je ferai remarquer à l'autre comité qui est passé avant moi, ils ont raison, on est rendu qu'on ne sait plus à qui parler, on n'écoute plus le peuple. On est des citoyens, la machine est rendue trop grosse, le citoyen n'est plus important pour l'appareil gouvernemental. Ça va aller mal, ça. En 1789 en France, ça a été mal, il y a des têtes qui ont tombé. Là, je veux pas faire de menaces, je dis ça de même, mais à un moment donné, à force de pas considérer le citoyen puis d'attendre, dire, on a mis un système en place puis attendons, là, les gens deviennent frustrés, on s'est fait avoir.

2410 Là, c'est la qualité de l'eau, puis là, on parle de la santé des gens aussi, là. S'il faut attendre, on dit nos élus qu'on a mis, des fois on a mis du monde, il y a des moyens bouffons,

excusez l'expression, il y en a des fois que c'est pas fort, puis s'il faut attendre quatre (4) ans pour corriger leurs erreurs, ça va aller mal. C'est ça.

2415

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

Vous pensez qu'il est plus facile disons d'emmener l'harmonie dans le milieu avec un référendum disons qu'avec la recherche de consensus?

2420

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

Oui, parce qu'on a essayé, nous autres, à la municipalité de Saint-Honoré, puis moi, on a essayé de rencontrer les gens, mais je veux pas revenir là-dessus, mais il y a des gens, disons que le conseil a pris la bonne décision d'endosser ces gens, parce qu'il serait plus là, le conseil. Il serait plus là.

2425

Puis là actuellement, il faut suivre la volonté des gens. Puis ce qui arrive à Saint-Honoré aussi, c'est un problème, on est sur une nappe d'eau.

2430

Il y a quarante-deux kilomètres (42 km) d'eau potable en dessous de tout le secteur de la municipalité, puis c'est tout en sable blanc. On fournit à la ville de Saguenay une partie. La mine Niobec lave son minerai avec l'eau de Saint-Honoré, alors pourquoi aller détruire ça?

2435

Il y a des endroits ailleurs, dans l'aménagement, on doit cibler des choses qui doivent aller - les vents dominants et ces choses-là.

Pour que les alumineries s'installent sur les coteaux de sable, c'est parce que c'est moins dispendieux, puis c'est le plus logique, parce qu'il n'y a pas de problème de "ground".

2440

C'est toutes des choses qu'il faut penser. L'eau potable, c'est important de nos jours, au Québec on en a en masse, mais là, il faut arrêter de le dire. Tantôt, on va avoir des problèmes.

2445

Puis après ça, il y a nos voisins du Sud qui regardent notre eau, là, le Midwest américain, la nappe phréatique est morte à l'heure actuelle, les fermiers ont plus d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Dans les dossiers d'implantation de porcheries dans la région, il y avait un comité qui existait et où étaient entre autres les citoyens, les comités de citoyens pouvaient en faire partie...

2450

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

À Saint-Honoré, oui.

2455

PAR LA PRÉSIDENTE :

2460 Comment ça a fonctionné, ce comité-là? J'aimerais avoir votre point de vue, là.

PAR M. RÉGIS VALLÉE:

2465 Bien disons que nous autres, moi en ce qui me concerne, puis madame Gauthier, nous autres, nous avons fait une action municipale, mais c'est pas nous autres qui a fait l'action, c'est les gens qui sont venus nous chercher. Ils ont dit, il s'en vient une porcherie, puis au secours, bon, OK!

2470 On a pris le dossier, puis on s'est occupé disons de faire une pétition au niveau municipal. On est allé porté ça à la MRC et à la municipalité, puis là, le conseil municipal s'est aperçu que les gens étaient contre.

2475 Alors nous autres, on a fait des suggestions. On a préconisé les porcheries sur litière. Là-dessus, on n'était pas contre, mais sur le lisier, à cause de la nappe phréatique, on voulait rien entendre là-dessus.

2480 Après ça, moi, là-dessus, on a travaillé au niveau de la coalition régionale, et on a fait le tour, on a travaillé un an et demi là-dessus, à aller jusqu'au temps de la Commission parlementaire là-dessus.

2485 Puis à Saint-Honoré, bien, on a continué notre démarche. Puis la municipalité, elle avait une préoccupation de conserver l'eau, puis nous autres, on avait une préoccupation aussi de la porcherie sur lisier, c'était inconcevable pour nous autres. Alors c'est pour ça qu'on est rendu là.

PAR LA PRÉSIDENTE :

Pourquoi, à cause des odeurs? Ou à cause de votre crainte de pollution?

2490 **PAR M. RÉGIS VALLÉE:**

Bien, les vents dominants, il faut y penser aussi. Si on touche Saint-Honoré, où ce qu'ils veulent l'installer, elle est à quatre point cinq kilomètres (4,5 km) de zones de villégiature.

2495 Mais c'est pas surtout la senteur, c'est l'eau potable, c'est là qu'est le hic. C'est pour ça que les gens ne veulent pas, ils pensent à l'eau potable, puis on pense aux citoyens que l'eau potable est plus importante.

2500 La nappe d'eau, on peut pas la déménager, elle est là, elle est au pied des Monts Valin, puis elle prend ses origines là. Une porcherie, on peut aller l'implanter ailleurs. C'est tout simplement ça le but de notre démarche.

PAR LA PRÉSIDENTE :

2505 Alors on vous remercie beaucoup, monsieur Vallée, d'avoir participé à la consultation publique.

 Alors vous étiez notre dernier intervenant ce soir!

2510 Alors la Commission ajourne ses travaux et on reprend demain après-midi à treize heures trente (13 h 30).

 Demain après-midi, on aura six (6) présentations.

2515

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 MARS 2003
À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

2520

 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

2525

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.